



A M B I T I O N
M A R I T I M E
R É G I O N A L E

SOMMAIRE

Introduction	1
	
1^{er} pilier / SENSIBILISER – RAYONNER : La valorisation de notre identité maritime	2
Partager davantage la culture maritime, la mémoire et la connaissance du patrimoine	3
Développer l'éducation à la mer de la jeunesse ligérienne	4
Rayonner et fédérer par les événements et les manifestations festives	6
	
2^{ème} pilier / DÉVELOPPER – INNOVER : Les défis de la croissance bleue	8
Faire du grand port maritime une locomotive économique pour son hinterland	9
L'industrie navale, fleuron des Pays de la Loire	12
Conforter le dynamisme des filières de la pêche et de l'aquaculture	14
Poursuivre le développement du tourisme littoral	18
Assumer le leadership nautique des Pays de la Loire	21
Construire une filière industrielle pérenne des énergies marines renouvelables	25
Biotechnologies marines : passer du laboratoire au stade industriel	28
La recherche et l'innovation, la révolution numérique et la transition énergétique au cœur de l'économie maritime	29
La formation aux métiers de la mer pour répondre aux besoins de compétences	31
Des leviers financiers et politiques au service des projets maritimes	36
	
3^{ème} pilier / PROTÉGER – SAUVEGARDER : La préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral	39
Un besoin de connaissance au service d'une vision stratégique partagée	40
Une réponse innovante et adaptée aux défis de l'attractivité littorale	42
Un plan régional de reconquête de la qualité des eaux	45
La protection des espaces naturels	47
Changements climatiques : la prévention des risques et la gestion raisonnée du trait de côte	48
	
Conclusion	51

« Les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont oubliée » RICHELIEU

INTRODUCTION

Une prise de conscience maritime

La mer est au cœur de la vie : à l'origine du Monde, tout en procède, tout y revient. Ce début de 21^{ème} siècle est marqué par la prise de conscience salutaire de la fragilité de la planète, du rôle des océans dans son équilibre et en conséquence de **notre responsabilité** à son égard.

Dans le même temps, la mer se révèle comme **la source de notre avenir** : « Nouvelle Renaissance », « eldorado » à conquérir, « océan de promesses et d'opportunités », les superlatifs ne manquent pas pour souligner sa richesse afin de répondre aux enjeux mondiaux et faire du 21^{ème} siècle, le siècle de la mer. Dans un contexte de globalisation, de révolutions technologique et numérique, de transition énergétique et de croissance démographique, elle offre de multiples perspectives en termes d'échanges et de développement économique, de production d'énergie, de nutrition, de santé humaine et d'art de vivre. Elle est le socle d'un nouveau type de croissance durable autour de l'économie bleue.

Les Pays de la Loire, une région ouverte de tous temps vers le large

De par leur situation en Europe, **les Pays de la Loire ont tous les atouts pour être un acteur de premier rang dans le concert des régions maritimes**. En effet notre région est riche d'une économie maritime dynamique et très diversifiée, avec non seulement le 1^{er} port de commerce de la façade Atlantique française, des activités de pêche, de conchyliculture et de saliculture réputées et une forte attractivité touristique, mais aussi des fleurons à la pointe de la technologie telles la navale, l'industrie nautique, les énergies marines et les bio-ressources. Cette compétitivité se conjugue à l'identité maritime des Pays de la Loire fondée sur son histoire, bien qu'elle soit sans doute encore mal connue, sur sa géographie marquée par de nombreux espaces naturels remarquables, son patrimoine, son esprit sportif à l'image du Vendée Globe par exemple.

Une ambition maritime partagée

La Région des Pays de la Loire entend inscrire son développement au cœur d'une ambition maritime partagée avec tous les acteurs régionaux de la mer dans leur diversité. Cette volonté rejoint la vision qui guide l'ensemble de ses politiques pour créer et accompagner les opportunités économiques, technologiques, démographiques et écologiques, clefs de notre développement et de notre rayonnement pour les décennies à venir. Concrètement, **la Région mobilise de front l'ensemble de ses compétences** : l'emploi et la formation, l'éducation et la culture, le développement économique, la recherche et l'innovation, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Cette mobilisation s'appuie sur **l'assemblée régionale de la mer et du littoral (ARML)**, installée en juin 2017 et coprésidée avec l'Etat. Cette nouvelle assemblée réunit toutes les forces vives maritimes dans leur diversité : les collectivités territoriales, l'Etat et ses établissements publics dédiés, le CESER, toutes les professions, les syndicats de salariés, toutes les expertises disponibles (pôles de compétitivité, enseignement supérieur et recherche, ...) et les usagers (protection de la nature, sport et loisirs, culture). Au cours de l'hiver 2017/2018, trois journées de travail sous forme d'ateliers participatifs lui ont permis de dégager une vision transversale et des propositions autour de quatorze thématiques. **Les réflexions partagées au sein de l'ARML ont ainsi largement contribué à la préparation de cette stratégie régionale. Il en est de même des études conduites par le CESER des Pays de la Loire et l'association des CESER de l'Atlantique, autour notamment des questions de la pêche, des risques littoraux et de l'innovation au service de la croissance bleue.**

Une complémentarité avec les orientations de l'Europe, de l'Etat et des Départements côtiers des Pays de la Loire

La **stratégie nationale pour la mer et le littoral** adoptée en février 2017 fixe quatre objectifs complémentaires : la transition écologique, le développement durable de l'économie bleue, le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif et le rayonnement de la France comme nation maritime, riche grâce à ses Outre-mer de la deuxième zone économique exclusive maritime la plus étendue au monde. La stratégie nationale décline la politique maritime intégrée de l'Union européenne et en particulier deux directives cadre, l'une sur « la stratégie pour le milieu marin » (2008) pour la restauration d'un bon état écologique et l'autre sur « la planification des espaces maritimes » (2014).

Le **document stratégique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest** élaboré à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire réunis, précisera localement ces orientations à travers des objectifs socio-économiques et environnementaux spatialisés sous la forme d'une carte des vocations. Ce document qui fait l'objet d'une concertation en cours, sera définitivement adopté par l'Etat début 2019.

La présente stratégie de la Région s'articule avec celle de l'Etat, mais aussi avec la stratégie du Département de la Vendée et la démarche de concertation « Défi maritime et littoral » du Département de Loire-Atlantique. **Au final, l'objectif est d'agir de façon complémentaire, chacun dans ses attributions, à partir d'une vision prospective partagée.**

La recherche du juste équilibre

L'ambition maritime de la Région trouve sa force et sa cohérence dans **un juste équilibre entre trois piliers interdépendants** qui marient la valorisation de notre identité maritime (1^{er} pilier), les défis de la croissance bleue (2^{ème} pilier) et la protection et la mise en valeur de la mer et du littoral (3^{ème} pilier).



1^{er} pilier / SENSIBILISER – RAYONNER : La valorisation de notre identité maritime

Depuis toujours la mer est source d'émotion et de convivialité. L'objectif de la Région est de **davantage partager et faire rayonner notre identité maritime** à travers la mise en valeur du patrimoine, l'éducation et toutes les expressions culturelles, sportives, festives.

La première conviction à partager est qu'il **n'y aura pas de croissance bleue sans conscience bleue**. Nous avons vocation à forger et faire rayonner une communauté maritime élargie, plus soudée et plus forte, entre gens de la mer et gens de la terre, entre milieux économiques, associatifs et politiques, une réelle communauté de destin, à l'échelle régionale, interrégionale et au-delà.

La mer doit faire envie. Elle est un monde de passion et de passionnés. Elle doit entrer dans les écoles, et pas uniquement dans une perspective de plage : il faut susciter les vocations sur tous les pans économiques et sociétaux de la mer dès le plus jeune âge, car c'est à ce moment-là qu'elles naissent.

Originalité des Pays de la Loire, à la différence de la Bretagne par exemple, dont les quatre départements sont littoraux, trois départements sur cinq ne se considèrent pas spontanément maritimes parce qu'ils sont relativement éloignés du littoral. En conséquence, la valorisation de l'identité maritime des Pays de la Loire doit intégrer tout particulièrement **le continuum terre-mer** et souligner l'influence positive de l'ouverture maritime dans sa globalité, sur l'ensemble de l'économie.

Il s'agit d'**exploiter les multiples vecteurs disponibles**, autour de l'imaginaire et des valeurs maritimes (le marin, l'ailleurs, l'aventure, le progrès, la solidarité, l'esprit d'équipe ...), autour de la culture et de l'économie (l'image touristique, mais aussi les sciences de la mer, le continuum terre-mer, la mer comme moteur économique, les métiers de la mer, ...). Il s'agit également de **mettre en valeur tous les particularismes locaux** et les lieux emblématiques dans leur singularité : Nantes, la Loire amont et son estuaire, Les Sables, Le Croisic, les Îles, etc. qui sont autant d'histoires maritimes distinctes.

C'est la raison pour laquelle, la Région se propose d'engager **une série d'actions qui visent à la fois le grand public et la jeunesse**.

1 / PARTAGER DAVANTAGE LA CULTURE MARITIME, LA MÉMOIRE ET LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

Alain GERBAULT, pionnier de la transat et du tour du monde en solitaire dans l'entre-deux guerres ; Olivier de KERSAUSON, navigateur chroniqueur et écrivain ; MARIN-MARIE, peintre de la marine, navigateur et écrivain ; Abel du PETIT THOUARS, navigateur, explorateur, artisan du rattachement de la Polynésie à la France au début du 19^{ème} siècle ; François Athanase de CHARETTE, officier de marine aux côtés de LAFAYETTE lors de la guerre d'Amérique, avant de devenir une figure des guerres de Vendée ; Jacques CASSARD, corsaire au début du 18^{ème} siècle. Le savons-nous ? Ils sont tous ligériens, originaires de Mayenne, de Sarthe et du Maine-et-Loire, de Vendée et de Loire-Atlantique. Un constat s'impose : nous connaissons mal notre histoire, qui plus est maritime, qui se résume souvent à quelques épisodes marquants, comme l'esclavage par exemple, ou quelques figures comme Jules VERNE ou les frères PEYRON.

En conséquence la Région entend développer une action grand public à travers trois mesures phare : une histoire maritime régionale, un musée maritime virtuel et la valorisation de l'inventaire.

Une histoire maritime des Pays de la Loire

La publication d'une histoire maritime des Pays de la Loire sera entreprise sous l'égide d'un comité scientifique réunissant la communauté universitaire spécialisée en ce domaine et qui sera présidée par le professeur Christian BUCHET, de l'académie de Marine. L'objectif est de disposer d'**un ouvrage grand public, simple d'accès, très illustré et facile à diffuser à grande échelle**. Autour des grands moments de notre histoire et de ses figures emblématiques, sur l'ensemble des territoires et au fil de la Loire et de ses affluents, il brosera à grands traits notre histoire industrielle (construction navale, nautisme, conserveries, biscuiteries, sucre, ...), celle des trafics fluviaux et portuaires et des routes maritimes, du commerce triangulaire, de l'acclimatation botanique, mais aussi l'histoire de la pêche et des terneuvats, de l'aquaculture et de la saliculture, la naissance du tourisme balnéaire avec l'arrivée du chemin de fer, l'histoire des villes autant que celle des îles.

Un musée maritime virtuel

En deuxième lieu, la Région créera **un site portail internet** qui constituera un véritable musée maritime virtuel, **vitrine dédiée aux trésors de la mer réunissant et mettant en valeur toutes les initiatives en région**. Cet outil le plus vivant possible et ouvert sur l'avenir se positionnera de façon originale et innovante par rapport nombreux musées et océariums présents en région. Le professeur Christian BUCHET apportera son expertise pour en préciser les contours. Il permettra une mise en synergie de tous les sites qui souhaiteront s'y associer, comme par exemple l'hôtel Jacobsen à Noirmoutier, le musée du sable à Château-d'Olonne, escales Atlantique à Saint Nazaire ou l'océarium du Croisic. Il se distinguera ainsi des nombreux musées et océariums présents dans les régions voisines tels que par exemple la Corderie royale de Rochefort, Océanopolis à Brest, la Cité Tabarly à Lorient, le nouveau musée Mer-Marine de Bordeaux ou le futur musée d'histoire maritime de Saint-Malo. Un partenariat pourra être recherché avec le futur musée national de la Mer.

Cette approche dématérialisée permettra de mettre à disposition de tous une offre très diversifiée, autant ludique que scientifique et notamment :

- La reprise sous format numérique de l'histoire maritime des Pays de la Loire ;
- La production de documentaires, de reportages, de témoignages vidéo sur les métiers et les activités de la mer ;
- Des liens avec le site de promotion du tourisme géré par l'agence régionale et tous les sites touristiques à dimension maritime et littorale ;
- La mise en valeur de l'inventaire, des bateaux et des sites classés, du fonds documentaire maritime, du patrimoine immatériel (récits, chansons, gastronomie, ...) ;
- La promotion des grandes courses au large et des compétitions (Vendée Globe, foil à La Baule, ...) ;
- La promotion des actions maritimes régionales en faveur de la jeunesse : pacte éducatif régional, fondation du bénévolat,...
- La mise en valeur des actions entreprises par toutes les organisations qui composent l'ARML et des échanges qui s'y déroulent ;
- Des actions de vulgarisation des fruits de la science en écho aux fêtes de la science et dans le prolongement de l'expérience audiovisuelle « les éclaireurs » du programme de « compréhension des socio-écosystèmes littoraux et marins » (COSELMAR) porté par l'institut universitaire mer et littoral ;
- Des liens avec les sites dédiés aux métiers et à la formation : CARIF-OREF, Pôle emploi,...

La valorisation de l'inventaire

La Région qui a en charge l'inventaire dispose à ce titre d'**un fonds maritime remarquable mais trop peu consulté**. Il mérite d'être davantage valorisé non seulement par des publications (guides du patrimoine maritime et littoral, numéros de la revue 303 dédiés aux créateurs liés à l'imaginaire de la mer, aux navires classés, ...), mais aussi grâce au numérique (accès aux bases de données, aux monographies et aux études déjà conduites, au fonds documentaire et photographique). Dans cet esprit dès aujourd'hui **un embarquement virtuel à bord du BELEM** est en cours de réalisation. Le fonds maritime de la Région mérite aussi d'être exploité lors d'événements comme les fêtes maritimes, les rassemblements de vieux bateaux ou la réalisation d'itinéraires touristiques (comme une route du sel par exemple).

Par ailleurs, le travail scientifique de **mise en valeur du patrimoine classé et des marques emblématiques** de l'activité maritime de la région mérite d'être poursuivi (écluses, mémoire des événements, témoins d'usages des territoires, grands sites tel le passage du Gois par exemple). Dans cette perspective, une étude pourrait être engagée sur les ports de la région, en intégrant à la fois l'architecture, les infrastructures et le patrimoine vivant de ces lieux.

2 / DÉVELOPPER L'ÉDUCATION A LA MER DE LA JEUNESSE LIGÉRIENNE

La Région entend conduire une politique orientée en priorité vers la jeunesse autour de trois groupes d'actions : une plus grande prise en compte des questions maritimes dans le pacte éducatif régional, une exposition itinérante et des partenariats pour favoriser le civisme.

Le développement d'actions maritimes dans le pacte éducatif régional

Adopté en mars 2017, le pacte éducatif régional prévoit notamment au travers du dispositif « ambassadeurs du civisme » de mobiliser une vingtaine de jeunes volontaires en service civique pour contribuer au développement des partenariats des établissements, et favoriser en particulier les relations lycées-entreprises. Il s'agit d'aider les chefs d'établissement au repérage des entreprises des territoires ouvertes à l'intervention auprès des jeunes : découverte des métiers via des visites ou interventions (industries, port, pêche, aquaculture, ...), échanges au sein de ces entreprises, accompagnement à la recherche de stages, proposition de projets tutorés et de parrainage, etc.

De par sa dimension éducative, ce dispositif peut participer à l'objectif de promotion des métiers de la mer pour susciter les vocations. Mais il favorise aussi l'ouverture d'esprit, la culture maritime dans toutes ses dimensions, le civisme et l'engagement et de façon générale l'apprentissage des savoirs être. A ce titre, la mer est riche de parcours exemplaires qui méritent d'être davantage valorisés.

La Région a initié l'action « **toutes voiles dehors** » dont l'instance régionale de la fédération française de voile est l'opérateur en s'appuyant sur ses clubs labellisés école de voile. Cette action consiste à proposer des cycles de pratique des sports nautiques aux lycéens et apprentis en vue de leur donner des notions de navigation, de sécurité en mer mais aussi de vie en équipage, de travail en groupe et de sensibilisation au respect de l'environnement maritime. Chaque année une trentaine d'établissements est concernée, soit quelques 800 jeunes. La Région finance l'action à hauteur de 100 000 €. **Cette action qui rencontre plus de difficultés de mise en œuvre dans les départements ligériens éloignés de la façade maritime y sera davantage encouragée.**

Par ailleurs, il sera proposé dès l'année scolaire 2018-2019, **des focus « mer et littoral »** dans le cadre de certaines actions de l'appel à projets « actions éducatives ligériennes » relevant du pacte éducatif régional : « acteur de la transition écologique et énergétique » avec la découverte des énergies marines, de la biodiversité littorale, des déchets en mer..., « passerport recherche » en lien avec les universités. Pourront également être lancés des projets de découverte des caractéristiques des communes littorales (enjeux de développement, urbanisme, risque de submersion marine....) au titre de l'action « connaitre et agir pour mon territoire ».

Une restitution autour des projets éducatifs menés sur ce thème « mer et littoral » pourra être organisée au terme de l'année scolaire, et se poursuivre par des actions de valorisation telles qu'une **exposition** présentant les projets développés dans les lycées par exemple. Pour leur part, les lauréats des trophées annuels de l'engagement éducatif pourront se voir offrir **un embarquement pour une croisière sur le BELEM** dont ils pourront ensuite témoigner.

Au cours de l'année suivante, il sera expérimenté **une action nouvelle sur la mer et le littoral** dont le thème sera précisé en s'appuyant sur le retour d'expérience des projets conduits en 2018-2019, notamment en lien avec les programmes d'histoire, de géographie, de SVT.

Une exposition itinérante

Une exposition itinérante qui pourrait s'intituler « **de la mer à la terre, de la terre à la mer** » de sensibilisation des jeunes à l'univers maritime sera mise à la disposition des établissements qui le souhaitent. D'un format ramassé pour pouvoir être facilement déployée dans les lycées et les centres de formation, elle sera **un outil complémentaire mobilisable en appui des actions « mer et littoral » développées dans le cadre du pacte éducatif régional**. Son déploiement se fera en lien avec le rectorat et les équipes pédagogiques des établissements.

Des partenariats pour favoriser le civisme

Un nouveau dispositif « **établissements tricolores – couleurs de la réussite** » va constituer un levier supplémentaire du pacte éducatif régional. En lien avec les autorités académiques et sur la base du volontariat des établissements, il s'agira de proposer des actions autour de trois axes :

- Le jeune dans la communauté nationale : participation à des actions de transmission des valeurs de citoyenneté, ...
- Le jeune dans son orientation professionnelle : information, partage d'expérience, découverte des filières et des métiers, ...
- Le jeune face à lui-même : vivre sa scolarité dans un esprit de bien-être, se prémunir contre les addictions, ...

Dans le même esprit, la Région souhaite amplifier ses relations avec **la Marine nationale**. Pour ce faire, elle va poser sa candidature pour **parrainer une unité** et développer ainsi avec son équipage un programme d'échanges et de manifestations **au bénéfice de la jeunesse ligérienne**. La Région rejoint ainsi les nombreuses collectivités des Pays de la Loire déjà marraines d'un bâtiment de la Marine : le Conseil départemental de la Vendée, l'Île d'Yeu et les villes de Nantes, Saint-Nazaire, Paimboeuf, Pornic, Angers, Saumur et les Sables-d'Olonne.

Plusieurs autres pistes seront explorées en lien avec les partenaires institutionnels du pacte éducatif régional (Rectorat, DRAAF, représentants de l'enseignement privé), comme un rapprochement avec **la SNSM** pour promouvoir **les valeurs du bénévolat** et inciter à suivre les formations qu'elle dispense pour devenir nageur-sauveteur au service des communes littorales pendant la saison estivale. De façon générale, l'exemplarité de la SNSM pourra être mise en exergue dans le cadre des actions à dimension maritime du pacte éducatif régional, autour du bénévolat, mais aussi de la sensibilisation aux questions de sécurité en mer, avec en point d'orgue une participation active chaque année à la journée nationale d'appel à la générosité en faveur des sauveteurs en mer « le MILLE SNSM » dont la première édition aura lieu les 23 et 24 juin 2018.

A noter que **la Région apporte régulièrement son soutien aux investissements majeurs réalisés par la SNSM**. C'est ainsi qu'en 2017, elle a financé à hauteur de 147 000 euros la construction de son centre de formation et d'intervention d'Olonne-sur-mer. Dans le cadre du plan d'investissement et de modernisation de la flotte de la SNSM, **la Région lui apportera de nouveau son soutien pour l'aider à renouveler et moderniser les canots de sauvetage qui assurent au quotidien la sécurité en mer, au large des côtes des Pays de la Loire**. D'ores et déjà, la SNSM sollicite l'aide de la Région pour le renouvellement du canot tout temps de la station de l'Herbaudière et d'un semi-rigide pour la station de la Turballe.

Sur le thème de l'environnement, un partenariat pourra aussi être noué avec l'ONG **Surfrider foundation** pour, par exemple, participer à ses collectes des déchets plastiques sur nos côtes.

3 / RAYONNER ET FÉDÉRER PAR LES ÉVÈNEMENTS ET LES MANIFESTATIONS FESTIVES

La valorisation de l'identité maritime est **une œuvre de longue haleine qui mérite d'être structurée en continu** autour de temps forts répartis sur plusieurs années. A ce titre, **la Région retient trois priorités : un soutien à des manifestations emblématiques, un festival d'été de la mer et l'extension des missions de l'ARML dans l'esprit d'une « université de la mer »**.

Des manifestations phares

Le Tour de France : après la mythique course des 24 heures du Mans, le départ du Vendée Globe et bien d'autres manifestations d'ampleur nationale voire internationale, la Région des Pays de Loire s'apprête à accueillir pour la 10^{ème} fois de son histoire le grand départ du Tour de France 2018. Cet événement au rayonnement international illustre une nouvelle fois la région comme terre de grands événements. Avec une 1^{ère} étape au départ de l'Île de Noirmoutier et une 4^{ème} étape au départ de La Baule, les projecteurs du monde entier seront tout particulièrement braqués sur le littoral ligérien, avec une valorisation exceptionnelle de l'identité et des atouts maritimes de la région à destination du grand public.

Le salon Nautic de Paris : la participation de la Région à ce salon national du nautisme et de la plaisance lui permet d'accueillir sur son stand commun avec Nantes-Métropole, la CARENE et Cap-Atlantique de nombreuses PME et start-up ligériennes et donner à voir la diversité et la force de l'écosystème du nautisme en Pays de la Loire. Ce stand est également le point de rencontre des acteurs de la région exposant sur le salon. La « vague d'innovation en Pays de la Loire » était la thématique du stand en 2017, avec plusieurs animations sur le foil, la stratégie internationale des

entreprises, les entreprises nautiques face aux nouveaux usages, la course au large comme levier de développement économique ou encore la déconstruction de bateaux de plaisance.

L'exposition «La Mer XXL » du 29 juin au 10 juillet 2019 : la Région est naturellement partenaire de cette exposition internationale qui sera inaugurée à Nantes dans un an. Elle lui apporte son soutien financier et y sera présente pour valoriser tous les fleurons de l'économie maritime ligérienne et les métiers de la mer et proposer des expériences ludiques et pédagogiques au grand public. « La mer qui nous fait rêver, nous fait vivre et nous rend heureux, la mer qui nous nourrit, nous soigne et qui est source d'énergie, la mer à préserver », tous ces thèmes qui seront développés de façon ludique et spectaculaire rejoignent totalement ceux abordés dans la stratégie régionale. Cet événement constituera un moment fort dans cette dynamique collective pour faire prendre conscience de nos atouts maritimes et susciter des vocations.

« Débord de Loire 2019 » du 23 au 26 mai 2019 : cette manifestation qui a connu une première édition en 2016 se déploie sur l'estuaire de la Loire autour du nautisme et de l'innovation sous un angle à la fois culturel, patrimonial, économique et environnemental. Sa deuxième édition au printemps 2019 sera également un événement phare à soutenir dans le cadre de l'ambition maritime régionale.

Le Vendée Globe : déjà présente au cœur du village du Vendée Globe 2016 avec une forte valorisation des métiers de la mer auprès du grand public, et actionnaire de la SAEM Vendée Globe, la Région des Pays de la Loire « celle où naissent les Géants des mer » a souhaité renouveler son engagement comme partenaire officiel du Vendée Globe 2020. Cette édition marquera ainsi un nouveau temps fort de l'ambition maritime régionale, au service de la sensibilisation du public à l'identité maritime des Pays de la Loire et de la promotion de nos politiques publiques et de nos filières dédiées au nautisme et à l'économie bleue.

Un festival d'été de la mer

La Région travaillera avec les collectivités qui le souhaitent disposant déjà d'une programmation culturelle, à se fédérer autour d'un festival d'été de la mer réunissant ainsi **un bouquet coordonné d'animations culturelles et touristiques dans les territoires et les villes côtières**. Ce festival se déclinera d'abord à travers l'opération « **L'été en musique** » : l'orchestre national des Pays de la Loire se produira en tournée, en formation symphonique, dans de grandes villes balnéaires et dans des villes plus petites du littoral. Le répertoire sera très grand public et lié au thème de la mer. Angers-Nantes-Opéra devrait de son côté donner des concerts de chants de marins sur des sites touristiques de la côte et organisera, avec l'aide de la Région et des télévisions locales, une retransmission du Vaisseau fantôme de Richard WAGNER (donné au théâtre Graslin de Nantes) en direct sur les télévisions locales et sur des écrans de plages en juin 2019.

Par la suite, **l'appel à projets régional « Pays de la Loire, une terre fluviale et maritime »** viendra impulser et soutenir, dans les territoires et auprès des acteurs, des projets variés d'animation et de sensibilisation au patrimoine fluvial et maritime de toutes disciplines (danse, arts visuels, cinéma, théâtre etc.) et de toutes formes (expositions, créations participatives, performances, etc.).

Les missions de l'ARML étendues dans l'esprit d'une « université de la mer »

La Région incitera aussi à **une mobilisation collective** de tous les relais pour multiplier les occasions de diffusion de la connaissance, des savoir-faire et de la culture maritime. Cette démarche pourrait être confiée à l'ensemble des forces vives réunies au sein de **l'assemblée régionale de la mer et du littoral** afin de davantage valoriser et faire rayonner de façon interdisciplinaire les nombreuses actions qu'elles développent en ce sens, chacune dans son domaine : institut universitaire mer et littoral, ENSM, centres de recherche et d'expertise maritime, centres culturels, antenne régionale de l'institut français de la mer, fédération maritime, clubs et associations, musées et sites touristiques, professions maritimes....

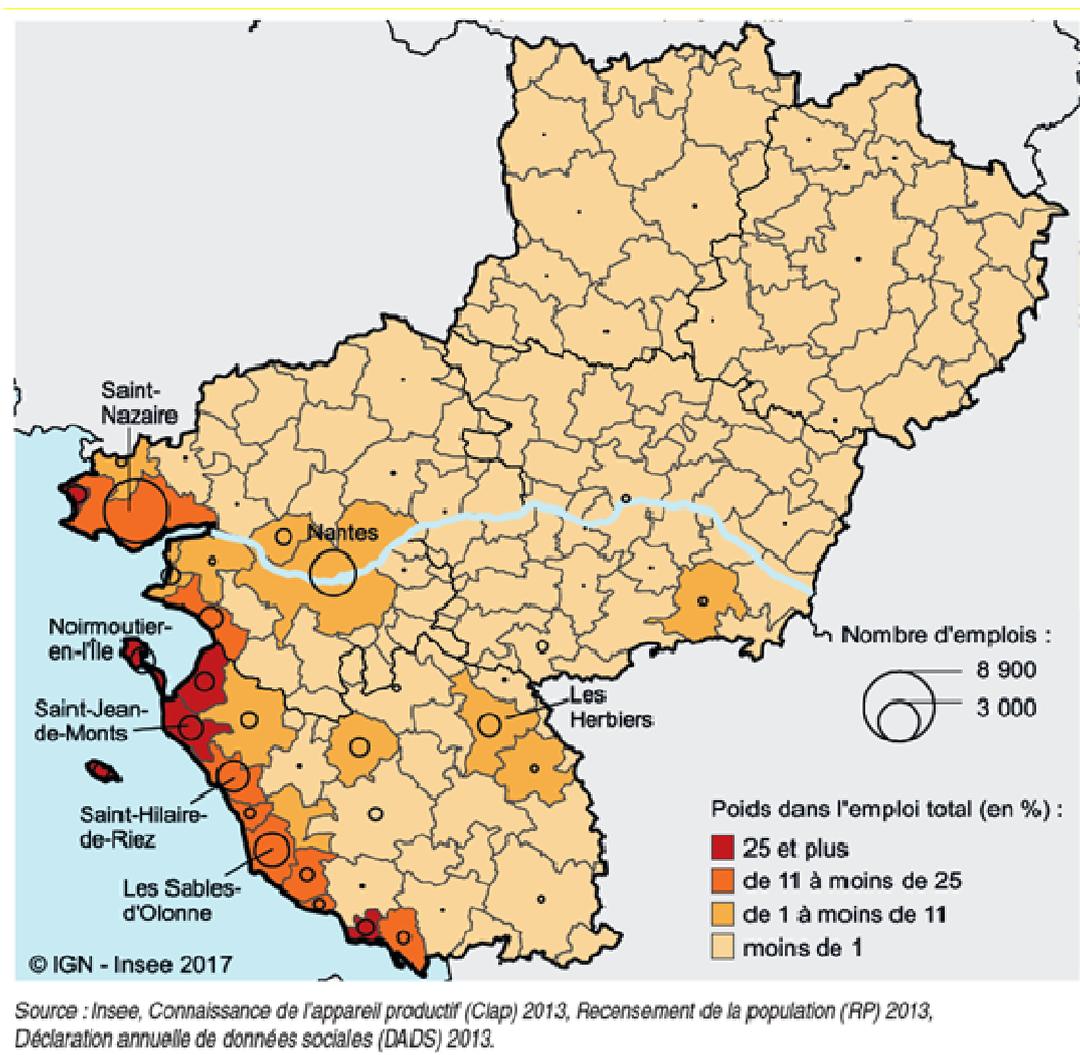
Cela pourrait prendre la forme d'une « université de la mer » à travers notamment l'organisation de cycles de conférences et tables rondes itinérantes sur des thèmes très variés : promotion des métiers de la mer, vulgarisation des sciences de la mer, histoire, géographie, patrimoine, enjeux stratégiques, action de l'Etat en mer, etc. Toutes ces initiatives pourront alimenter le portail internet – musée virtuel de la mer. Sur la base du volontariat, les membres de l'ARML pourront par ailleurs devenir autant d'**ambassadeurs de la mer** appelés à témoigner bénévolement auprès des jeunes dans les lycées, dans le cadre du pacte éducatif régional. Les missions de l'ARML, communauté des acteurs de la mer, seront ainsi élargies au-delà de sa fonction première de concertation auprès de la Région et de l'Etat comme elle s'y est exercée ces mois derniers en préparation de la stratégie régionale ou du document stratégique de façade de l'Etat.



2^{ème} pilier / DÉVELOPPER – INNOVER : Les défis de la croissance bleue

Dans une logique de création d'emplois, de gains de compétitivité et d'innovations, l'ambition de la Région est de créer un environnement propice pour à la fois **consolider les filières maritimes traditionnelles**, piliers de l'économie maritime et **accompagner l'émergence de nouvelles filières**. Leur développement concomitant et complémentaire est une source de richesse.

Plus de 50 000 emplois maritimes en Pays de la Loire



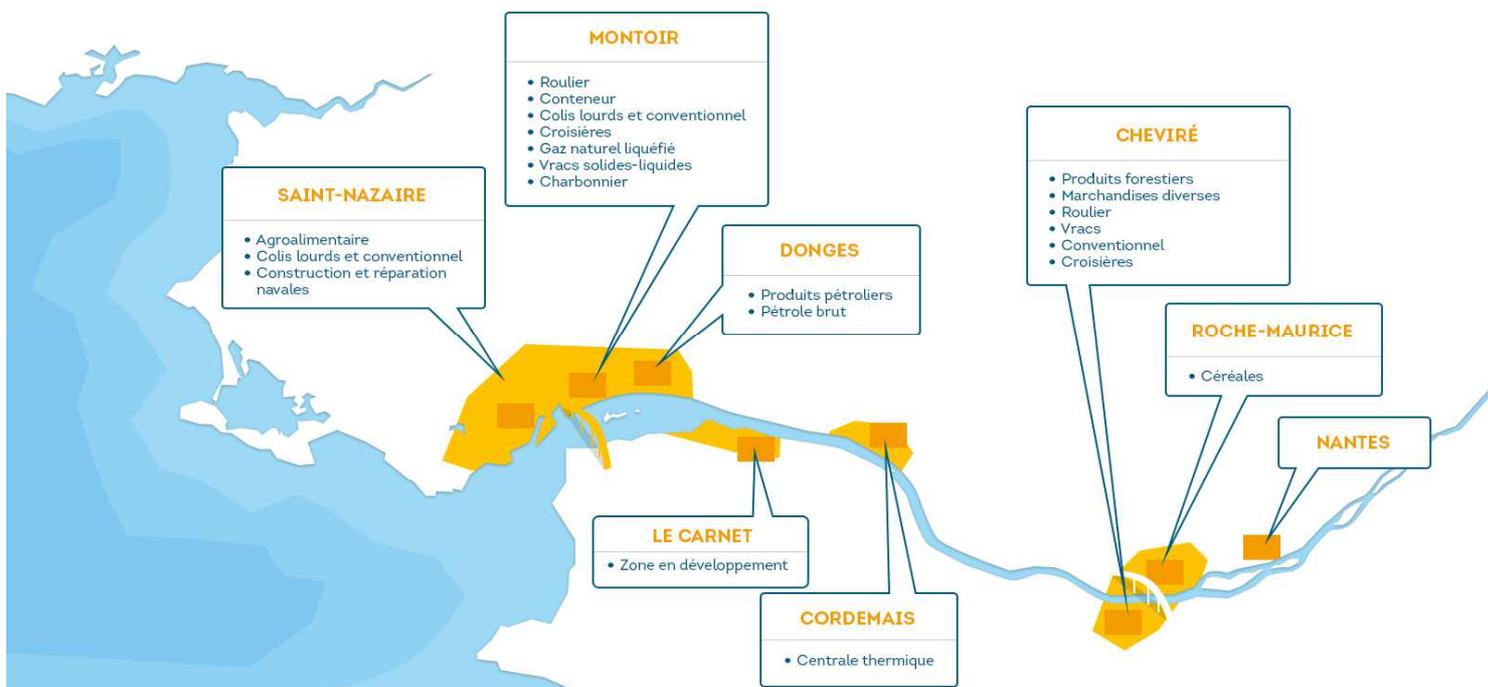
L'appareil statistique a toujours des difficultés à cerner précisément les activités qui relèvent de la mer. Dans une approche stricte, l'INSEE comptabilise 31 200 emplois directs. En intégrant les emplois indirects plus diffus, il est possible de retenir le chiffre de plus de 50 000 emplois maritimes en Pays de la Loire, selon la méthode retenue par la Fondation de la Mer (820 000 emplois au niveau national).

Emplois maritimes <small>Source INSEE, clap 2013</small>	Pays de la Loire		France	% PdL / France
Tourisme littoral	12 550	40.2%	50.6%	5.5%
Navale (4 700) + Nautisme (3 850)	8 550	27.4%	8.5%	22.2%
Produits de la mer	4 400	14.1%	11.3%	8.7%
Transport maritime	2 600	8.3%	10%	5.8%
Intervention publique	1 400	4.5%	15.4%	2%
Autres	1 700	5.4%	4.2%	8.9%
Total	31 200	100%	450 100	6.9%

L'activité maritime régionale est **diversifiée** avec une forte présence des industries navales et de la pêche - aquaculture. C'est une **source d'équilibre**, à la différence d'autres régions où plus des deux tiers de l'économie maritime sont liés au tourisme.

Pour compléter ce panorama, dans un objectif d'aide à la décision, **des études ciblées** sont conduites avec le soutien de la Région. C'est le cas en particulier dans le cadre de **l'observatoire du tourisme littoral**. De même, une étude des **retombées économiques du nautisme** est en cours d'élaboration. La Région contribue également aux travaux de **l'observatoire des énergies de la mer**. **Le pôle mer Bretagne Atlantique** fournit enfin de nombreuses informations sur les performances des secteurs qu'il fédère en Bretagne et en Pays de la Loire.

1 / FAIRE DU GRAND PORT MARITIME UNE LOCOMOTIVE ÉCONOMIQUE POUR SON HINTERLAND



Source : grand port maritime Nantes Saint-Nazaire

Premier port de la façade atlantique et quatrième port français, le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire forme **une pièce maîtresse de l'économie maritime régionale**. Il constitue un pôle d'activités primordial pour l'ensemble de

l'économie ligérienne, avec ses 24 400 emplois directs et indirects liés principalement au dynamisme des filières industrielles présentes sur l'estuaire de la Loire et au-delà dans l'hinterland. Port multi-filière, ses trafics et ses activités sont diversifiés.

Une gouvernance et un modèle économique rénovés, au profit d'un port agile et innovant

La Région se mobilise fortement pour défendre les intérêts du port, par des prises de position dans ses instances et des interpellations de l'Etat-actionnaire. L'ouverture d'un débat sur la gouvernance des ports par le Premier ministre est une opportunité de réaffirmer notre ambition commune pour cette infrastructure régionale stratégique, véritable poumon de notre économie. Au-delà des questions institutionnelles et de gouvernance, cette réflexion va permettre de réaffirmer une vision stratégique pour le port de Nantes Saint-Nazaire et d'identifier les leviers de croissance durable à activer.

Cette démarche s'inscrit dans la rédaction du contrat d'avenir qui sera signé avant la fin de l'année avec l'Etat ; contrat destiné à donner une nouvelle impulsion aux territoires, et dont les infrastructures constituent une des quatre priorités. La Région va animer courant 2018 une réflexion collective avec l'ensemble des parties prenantes pour porter conjointement la voix du territoire dans les échanges à venir avec l'Etat. Elle souhaite ainsi **contractualiser avec l'Etat un pacte stratégique, financier et institutionnel pour se donner les moyens d'un véritable programme de croissance.**

Conformément au vœu adopté à l'unanimité mi 2016, la Région bâtit une nouvelle ambition portuaire mêlant restructuration des coûts et perspectives de développement. La Région souhaite ainsi qu'il renforce son rôle de locomotive économique au service des entreprises dans une logique de port « industriel », qu'il devienne une vitrine de l'écologie industrielle et qu'il s'inscrive dans une dynamique de « smart port », intelligent et connecté au service de la fluidité de l'ensemble des flux d'information et de marchandises.

Un port « industriel » doté d'une logistique performante

D'ores et déjà, **la Région finance de nombreux aménagements portuaires pour l'accueil de nouvelles activités.** Elle est le deuxième financeur du port, après l'Etat. Sa contribution financière a ainsi représenté 28 millions d'euros sur la période 2007-2013 et s'élève à 17,8 millions d'euros sur un total de 56,3 millions d'euros dans le cadre du contrat de plan 2015-2020. **La Région poursuivra son cofinancement de projets qui participent au développement d'activités ou au maintien d'activités structurantes.**

Le **contournement ferroviaire de Donges** s'inscrit dans une logique de réduction de l'exposition aux risques industriels et de pérennisation de l'activité de la raffinerie et des sites industriels et portuaires attenants qui représentent de très nombreux emplois. Les travaux sont prévus à partir de mars 2019 pour une mise en service en décembre 2021. Par ailleurs, la Région affirme son attachement à **la poursuite de l'activité du site de Cordemais par sa reconversion à la biomasse.** Elle demande à l'Etat de prendre toutes les initiatives nécessaires pour garantir la réussite de la transition énergétique de la centrale, et sa pérennité au-delà de l'échéance de 2022. La Région souhaite être cosignataire du contrat de transition écologique qui va être engagé par l'Etat. Elle cofinance actuellement la réalisation d'une étude du gisement des flux de nouveaux combustibles mobilisables pour la centrale.

L'implantation d'industries produisant des grands ensembles complexes passe par la performance de la chaîne logistique, tous modes de transport confondus et dans une perspective étendue, du donneur d'ordre à son réseau de sous-traitance. Le projet de « **pôle froid** » (entrepôt sous température dirigée à proximité des terminaux conteneurs et rouliers) s'inscrit dans cette logique. La Région sera particulièrement attentive à ce que ce projet aboutisse.

La Région soutient également le **pôle achat et supply chain Atlantique (PASCA)**, association reconnue dans le domaine de la logistique qui favorise la mise en réseau des acteurs par des démarches partenariales, le développement et les transferts de compétences et le montage de projets collaboratifs.

Un port qui rayonne sur un hinterland élargi et à l'international

La Région a impulsé une dynamique partenariale pour porter une démarche de promotion portuaire commune. L'objectif est d'animer la communauté autour d'une nouvelle identité à partir d'outils de communication communs et de multiplier les actions concrètes de promotion : salons ciblés, événements promotionnels, missions collectives de prospection à l'international et sur l'hinterland régional élargi. **La démarche opérationnelle s'appuie sur le PASCA et la Région cofinance ces actions aux côtés du port et de ses partenaires.**

Des améliorations dans la desserte ferroviaire du port sont nécessaires pour étendre sa zone d'influence commerciale. Le principal enjeu porte sur l'**axe ferroviaire Saint-Nazaire/Nantes/Angers/Tours** aujourd'hui proche de la saturation, afin qu'il soit raccordé et intégré dans le **tracé du corridor européen multimodal « Atlantique »** qui relie l'Allemagne à la péninsule ibérique via Paris, Tours et Bordeaux en délaissant aujourd'hui tout l'Ouest de la France. La Région et le port portent ainsi un lobbying actif auprès de l'Etat et de l'Europe pour qu'il soit retenu sur la carte des corridors européens (RTE-T) et bénéficie ainsi de financements supplémentaires. Le ministère et la Commission européenne ont récemment confirmé que cet axe ferait bien partie des ajustements proposés lors de la publication à échéance 2020 du nouveau mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

A noter que cet itinéraire permet également de relier la façade atlantique aux vallées du Rhin et du Rhône sans passer par Paris. C'est pourquoi la Région défend et soutient l'itinéraire VFCEA (voie ferrée centre Europe Atlantique) qui présente un intérêt stratégique pour développer l'hinterland du port de Nantes Saint-Nazaire vers l'Est. Cette ouverture vers l'Est permettra de capter des trafics maritimes qui passent aujourd'hui par les ports de la rangée nord-européenne. Dans l'immédiat, la Région se mobilise avec SNCF Réseau pour réaliser les études en vue d'une augmentation de la capacité de l'axe ferroviaire Nantes/Angers.

Le port déploie son ambition internationale par l'**ouverture de routes maritimes sur l'ensemble des continents**. Les perspectives de développement concernent notamment l'Afrique de l'Ouest, l'Asie et la Russie. Par ailleurs, le port assure les connexions entre les usines d'assemblage d'Airbus réparties dans le monde, dont Hambourg et Toulouse et désormais le port de Mobile aux Etats-Unis. A noter aussi le succès de l'autoroute maritime Montoir/Vigo/Tanger/Zeebrugge.

La Région accompagne le port dans ses développements à l'export en mobilisant ses « envoyés spéciaux » positionnés en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique de l'Ouest. Elle l'accompagne par des missions « porte avion », l'accueil de délégations et la prospection de projets d'investissements étrangers. Ainsi, par exemple, le port a participé à la mission régionale en Asie en avril 2018 et sera associé à celle prévue en Afrique en novembre 2018.

Une vitrine de la transition énergétique et de l'écologie industrielle

Depuis près de dix ans, le port s'est engagé dans la transition énergétique, avec en premier lieu le développement de la filière des énergies marines renouvelables avec un soutien financier significatif de la Région. Sur la période 2018-2020, de nouvelles études seront lancées ou finalisées pour affiner le potentiel de développement portuaire lié à la transition énergétique : captage de CO₂, réseau de chaleur, plan mobilité électrique, étude « smart grids », potentiel photovoltaïque, etc.

La Région pourra accompagner des projets de synergies entre entreprises pour identifier les flux de matières et d'énergie, de façon à réutiliser leurs résidus de production ou à partager un certain nombre de moyens, de services ou d'équipements.

Par ailleurs, la Région participe au développement des modes de transports alternatifs à la route. Elle s'est ainsi engagée à soutenir le développement du fret fluvial - Flexiloire - entre les terminaux amont et aval en finançant l'aménagement de quais. La Région contribue aussi au développement du fret ferroviaire comme le projet de transport combiné à Montoir pour lequel elle finance les études. A l'avenir, elle pourra accompagner, à titre expérimental, d'autres projets riches d'un réel potentiel de développement.

Enfin la Région souhaite accompagner le port pour qu'il s'inscrive dans la dynamique internationale de changement de motorisation des navires. Des actions ont déjà été mises en place en faveur du recours au gaz naturel liquéfié (GNL) en tant que carburant marin et fluvial. A ce titre, la présence du terminal méthanier à Montoir est un atout différenciant sur la façade atlantique. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'infrastructures d'avitaillement des navires au GNL et de raccordement électrique des navires à quai.

Le développement d'une nouvelle filière d'importation d'hydrogène vert est également une hypothèse à suivre à moyen terme. Sur la période 2018-2020, une étude du potentiel d'usage de l'hydrogène comme carburant entre les sites amont et aval sera réalisée. Sur cette base, la pertinence du développement de la filière sera approfondie.

La transition des ports ligériens vers le « smart port »

Les démarches « smart port » ont vocation à rendre les ports connectés pour être plus « intelligents » à travers des échanges d'informations facilités et une plus grande fluidité dans les interactions entre tous les acteurs en présence. Cette dynamique dans laquelle s'inscrit le port de Nantes Saint-Nazaire constitue un nouveau défi pour moderniser le système d'information portuaire, fluidifier les pré/post acheminements, optimiser les flux terrestres et permettre la connexion entre consommateurs, producteurs, solutions de stockage et le réseau (les smart grids). Elle mérite d'être déclinée également à l'échelle des ports de pêche et de plaisance.

La Région sera attentive au développement de ces modèles portuaires durables. La dynamique lancée sur le territoire nazairien en collaboration avec le port, PASCA, le pôle mer Bretagne Atlantique et la CARENE peut notamment être citée.

Un concours « RéSolutions » sur la thématique du smart port pourrait être lancé en 2019.

2 / L'INDUSTRIE NAVALE, FLEURON DES PAYS DE LA LOIRE

La région des Pays de la Loire compte sur son territoire la présence d'un acteur naval emblématique, disposant de la plus importante cale de construction d'Europe : STX France, dernier grand chantier hexagonal de construction navale civile et seul industriel à pouvoir réaliser des navires militaires de très grande taille (porte-avions, porte-hélicoptères).

Sur un marché traditionnellement cyclique, le chantier nazairien et ses cotraitants (80 entreprises environ) bénéficient à l'heure actuelle d'une visibilité sans précédent avec un plan de charge assuré sur près de neuf ans, porté par le marché des paquebots de croisière. STX fait néanmoins l'objet d'une recomposition capitalistique qui invite à une certaine vigilance.

La région est également forte d'une implantation de l'industriel de référence du domaine militaire, Naval Group (ex-DCNS) qui fabrique des systèmes propulsifs sur son site d'Indret. Par ailleurs, plusieurs chantiers de taille plus réduite, particulièrement actifs à l'export, sont présents sur le territoire ligérien tels entre autres OCÉA aux Sables-d'Olonne, MERRÉ à Nord-sur-Erdre et Alumarine-Shipyard à Couëron.

Enfin le réseau NEOPOLIA a fédéré et accompagné un groupement d'entreprises pour réaliser des paquebots fluviaux pour le compte de la compagnie CroisiEurope, dont le « Loire-Princesse » qui navigue désormais sur la Loire. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la mise en place d'une structure capable de porter des marchés de 10 à 20 millions d'euros pour le compte des PME cotraitantes, en apportant les garanties financières aux donneurs d'ordre et en répondant aux problématiques de préfinancement des PME. En mai 2018, la Région a apporté son soutien à l'amorçage du projet : 200 000 euros de subvention et 3 millions d'euros de garantie.

Réunir en région un comité de suivi des engagements de Fincantieri

Le chantier STX France était détenu depuis 2009 par le groupe sud-coréen STX Shipbuilding. Suite à la défaillance de ce dernier, une recomposition capitalistique a été signée en février 2018. L'Etat va temporairement reprendre l'intégralité du capital mais n'en conservera in fine qu'une minorité de blocage (34,34%). Le constructeur naval italien Fincantieri obtiendra pour sa part 50% du capital, plus 1% « prêté » par l'État pendant une durée de douze ans avec des clauses de revoyure régulières destinées à vérifier le respect des engagements liés au maintien des compétences ainsi qu'à la politique d'investissements de l'entreprise. La participation des entreprises cotraitantes représentera 1,6% du capital. Celle des salariés reste à définir et celle de Naval-Group correspondra au solde de l'ordre de 10 à 15%. La répartition des sièges au conseil d'administration sera quant à elle paritaire entre la France et l'Italie.

Pour assurer le suivi des engagements de Fincantieri, le Conseil régional demande à l'Etat de mettre en place sous la présidence de son représentant en région un comité réunissant tous les partenaires régionaux impliqués.

Déployer l'industrie du futur au sein de la chaîne de valeur navale

L'objectif est de tirer profit de la visibilité industrielle dont disposent actuellement les cotraitants de STX pour les inciter à mettre en œuvre des démarches de modernisation et de progrès : automatisation, digitalisation, lean, réseau et échanges de bonnes pratiques, etc. Ces démarches pourraient bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de l'AMI industrie du futur (volet individuel) et de l'axe 2 du plan régional pour l'industrie du futur (programmes de progression collective). Elles pourraient être suscitées tant par le donneur d'ordre lui-même que par l'agence régionale, le pôle EMC2 et le PASCA.

Une démarche proactive associant la Région, la CARENE, STX et la CCI sera menée au cours des prochains mois en vue **d'embarquer les cotraitants de la navale dans le plan régional pour l'industrie du futur** (en particulier l'AMI dédié aux PME).

Développer l'innovation navale

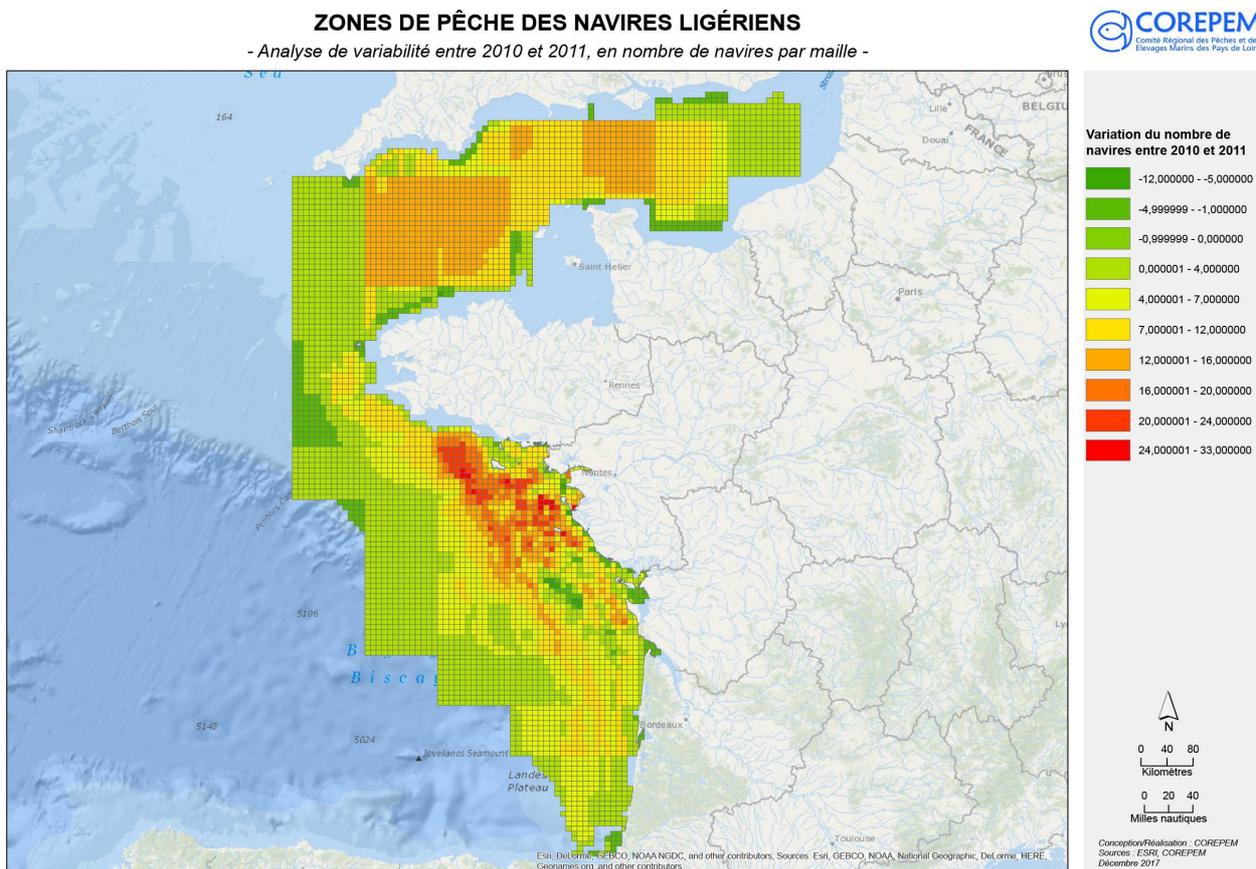
De nombreux projets d'innovation traversent aujourd'hui la filière navale : propulsion, connectivité et « intelligence » des navires, efficacité énergétique, maquettes et simulations numériques. Dans ce contexte, STX et le pôle EMC2 ont conjointement soumis au comité national en charge de la recherche et de l'innovation navales (CORICAN) une feuille de route structurante dénommée « **smart yard** ». Ce programme ambitionne d'apporter des gains de compétitivité par la diffusion de technologies et la réalisation de projets collaboratifs autour de cinq axes prioritaires : simulation produit, continuité de la maquette numérique, simulation process, robotisation/cobotisation, technologies pour l'opérateur du futur. Il est proposé **d'accompagner les projets ligériens issus de cette démarche** en mobilisant l'ensemble des dispositifs régionaux d'appui à l'innovation. Un appui à l'animation de « smart yard » en région sera également étudié.

Par ailleurs, la réduction des risques de pollution peut passer par **le mix des modes de propulsion** : voile, hydrogène, électrique, GNL, méthanol, fuel lourd ou léger. Par exemple, l'international windship association (IWSA) entend promouvoir le transport à la voile en réunissant les parties prenantes sous forme de « hub régionaux » sur les différentes façades maritimes dans le monde. IWSA a choisi Nantes pour implanter son hub Atlantique européen. **Une attention particulière**

sera portée aux projets disruptifs (tels que la propulsion vélique) susceptibles de conforter la position d'excellence des Pays de la Loire.

3 / CONFORTER LE DYNAMISME DES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

La pêche maritime, l'aquaculture et la transformation des produits halieutiques sont **des maillons vitaux de l'économie littorale ligérienne**. Ils représentent un total de 4 800 emplois.



Poursuivre le soutien aux activités de pêche

Les Pays de la Loire se placent en deuxième position des régions françaises pour la pêche maritime en valeur, derrière la Bretagne, avec une production débarquée représentant en 2015 plus de 110 millions d'euros pour 29 500 tonnes. La pêche ligérienne est artisanale et polyvalente avec des navires travaillant au large, à la côte et dans les estuaires. 359 navires emploient 1 187 marins pêcheurs, soit 9% des pêcheurs de France métropolitaine. Par ailleurs, plus de 300 pêcheurs à pied exploitent les gisements de coquillages (coques et palourdes en majorité). En aval, 50 entreprises de mareyage et de transformation emploient plus de 2 600 personnes pour un chiffre d'affaires de 107,4 millions d'euros.

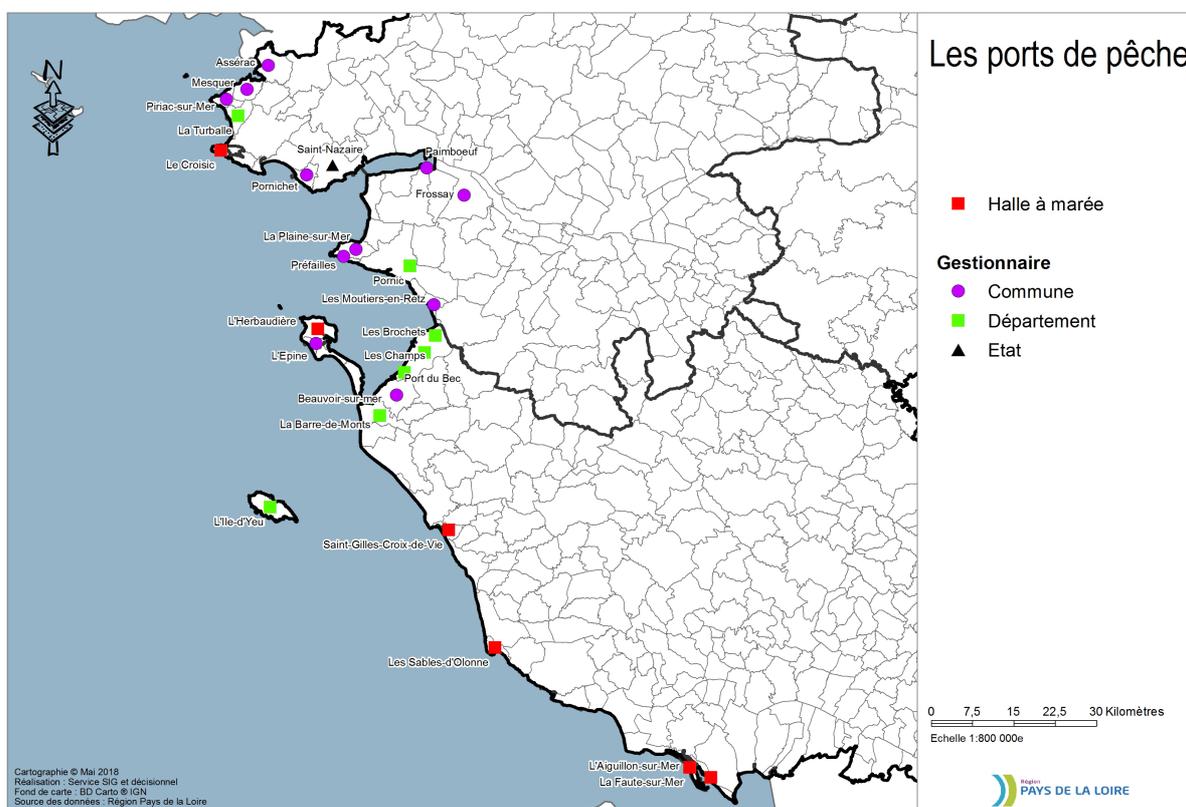
Même si la pêche se porte mieux depuis quelques années du fait d'une conjoncture favorable (faible coût du gasoil, bons apports en criée, meilleure valorisation des produits halieutiques), sa compétitivité reste fragile et peut-être menacée par différents facteurs : difficultés pour s'installer, vieillissement de la flotte, atteinte du rendement maximal durable au plus tard en 2020, faible visibilité du fait de la définition de quotas annuels, risque de report sur d'autres espèces en cas de diminution des quotas de pêche, impacts du Brexit et de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement (zéro rejet).

Dans ce contexte, via le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), la Région soutient **l'installation des jeunes pêcheurs** et finance des investissements à bord qui améliorent la **sélectivité des engins de pêche**. Elle

participe aussi à la **modernisation des halles à marée**, comme par exemple le projet « Vendée Pêche » d'extension de la criée des Sables-d'Olonne. Elle soutient également des projets collectifs de recherche et développement et de tests en mer de nouveaux dispositifs permettant de **réduire l'incidence de la pêche sur le milieu marin** en vue d'une exploitation durable des ressources. En complément, des aides sont mises en œuvre afin d'accompagner les pêcheurs touchés par des cessations temporaire ou définitive d'activité.

Toutefois, de nouveaux enjeux voient le jour. Il s'agit de **favoriser le renouvellement générationnel des marins-pêcheurs**, de **revaloriser l'image du métier** et d'**améliorer la transmission des entreprises**. En effet, les marins âgés de 45 à 54 ans représentent 34% des effectifs ligériens, contre 30% au niveau national. De plus, en quinze ans, le nombre de pêcheurs a été divisé par deux. La campagne de communication en faveur des métiers de la mer qui sera lancée par la Région participera à cette effort (elle est présentée en détail au chapitre 9 consacré à la formation).

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur l'organisation du débarquement, de la collecte et de la commercialisation des produits de la pêche en vue d'optimiser les coûts, les délais, la fraîcheur et la qualité extrinsèque des produits.



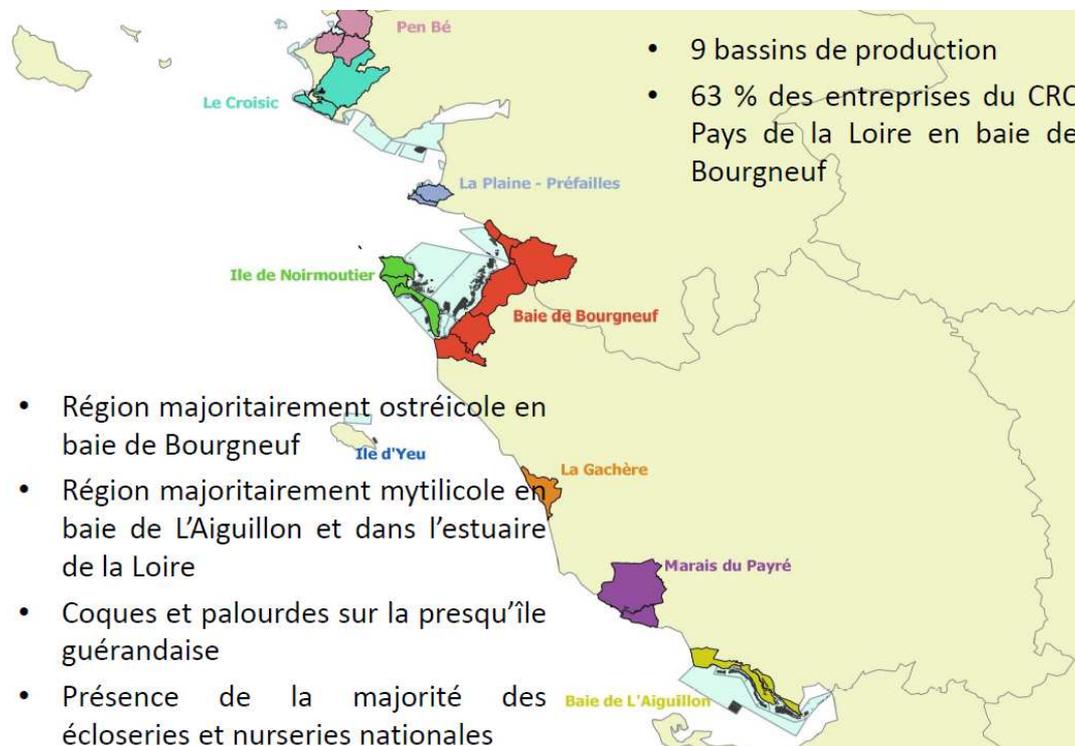
Créer une interprofession dans le secteur de la pêche

L'objectif est de **structurer la filière pêche** et de **fédérer les différents maillons** pour les impliquer sur des enjeux collectifs de durabilité et de compétitivité qui figurent dans la politique commune de la pêche (PCP) et dans la stratégie Europe 2020. **La Région soutiendra cette démarche** souhaitée par le comité régional de la pêche et des élevages marins de Pays de la Loire (COREPEM) et portée par le syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche (SMIDAP). Divers sujets pourront ainsi être traités comme :

- Une coordination renforcée des actions auprès des instances européennes,
- Une meilleure connaissance et transparence de la production et du marché, y compris la publication de données statistiques agrégées relatives aux coûts de production et aux prix,
- Une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits (entente, élaboration de contrats types...),

- Une rationalisation de la logistique,
- La mise en œuvre d'une communication autour des produits de la pêche,
- L'exploitation du potentiel des coproduits, sous-produits et rejets.

Pérenniser le soutien aux filières aquacoles et développer l'innovation



Source : Comités régionaux conchylicoles

L'élevage d'huîtres et de moules constitue l'activité aquacole principale en Pays de la Loire, avec une forte présence d'écloserieurs et de nurserieurs. On dénombre ainsi près de 360 entreprises conchylicoles représentant plus de 1 000 équivalents temps pleins, soit 11,4% des effectifs en France métropolitaine. S'y ajoutent une vingtaine de pisciculteurs professionnels en eau douce et plus de 1 000 pluriactifs dans le domaine de la pisciculture en étang, qui est une activité millénaire en Pays de la Loire.

Avec l'appui du FEAMP, la Région aide les **investissements productifs**, favorise l'**installation d'aquaculteurs** et soutient les opérations collectives visant à augmenter le **potentiel des sites aquacoles**. Elle participe par ailleurs à la **restauration de la qualité des eaux et des habitats**.

L'aquaculture est reconnue à l'échelle nationale et européenne comme **une filière à fort potentiel**. En effet, elle pourrait devenir une source de plus en plus importante de produits aquatiques pour la consommation alimentaire pour réduire la très forte dépendance aux importations. Elle peut également apporter des sources de biomasse, notamment algale, pour le développement de la bioéconomie (agroalimentaire, cosmétique, plastiques, chimie verte, énergie, etc.). A l'échelle française, l'objectif est de maintenir la production conchylicole qui a fait face à de nombreuses crises de mortalité depuis 2008 et de développer les autres aquacultures, en particulier la pisciculture marine et d'eau douce. Enfin, face aux crises récurrentes que connaît le secteur conchylicole, sont étudiées des méthodes de **gestion des risques** et plus particulièrement des systèmes assurantiels.

L'aquaculture régionale a devant elle de nombreux défis, notamment dans la lutte contre les maladies et les épizooties par la production de souches résistantes, la diversification des pratiques d'élevage, le développement de nouvelles espèces

(oursin, ver arénicole, algues...), la valorisation des coproduits et déchets conchylicoles, la mise au point d'aliments piscicoles à base d'insectes et la gestion de la qualité de l'eau. Tout cela représente un champ considérable pour les technologies et en particulier les biotechnologies. Si certaines sont connues et maîtrisées, beaucoup nécessitent le développement de nouvelles connaissances et solutions. Par ailleurs, l'aquaculture a beaucoup à gagner des transferts de technologies des autres filières, du secteur agricole notamment qui connaît des enjeux communs.

Un concours « RéSolutions » spécifique à l'aquaculture permettra aux entreprises ligériennes de résoudre leurs problématiques de développement en accédant à des solutions innovantes. De même, la diffusion **des appels à projets innovation du FEAMP (mesures nationales) mais aussi de l'ADEME**, participera à cet effort. Par ailleurs, les structures comme Ligériaa et Cap Aliment seront sollicitées pour **développer les échanges et les transferts de technologies entre secteurs**.

Favoriser le rayonnement international de la pêche et de l'aquaculture ligérienne

Comme l'a identifié **la stratégie agri-alimentaire régionale**, le rayonnement de la pêche et de l'aquaculture ligérienne passe par le développement des marchés à l'export, des actions de lobbying au niveau national et européen, des actions de communication auprès du consommateur et du grand public et l'essor de l'approvisionnement local dans la restauration collective.

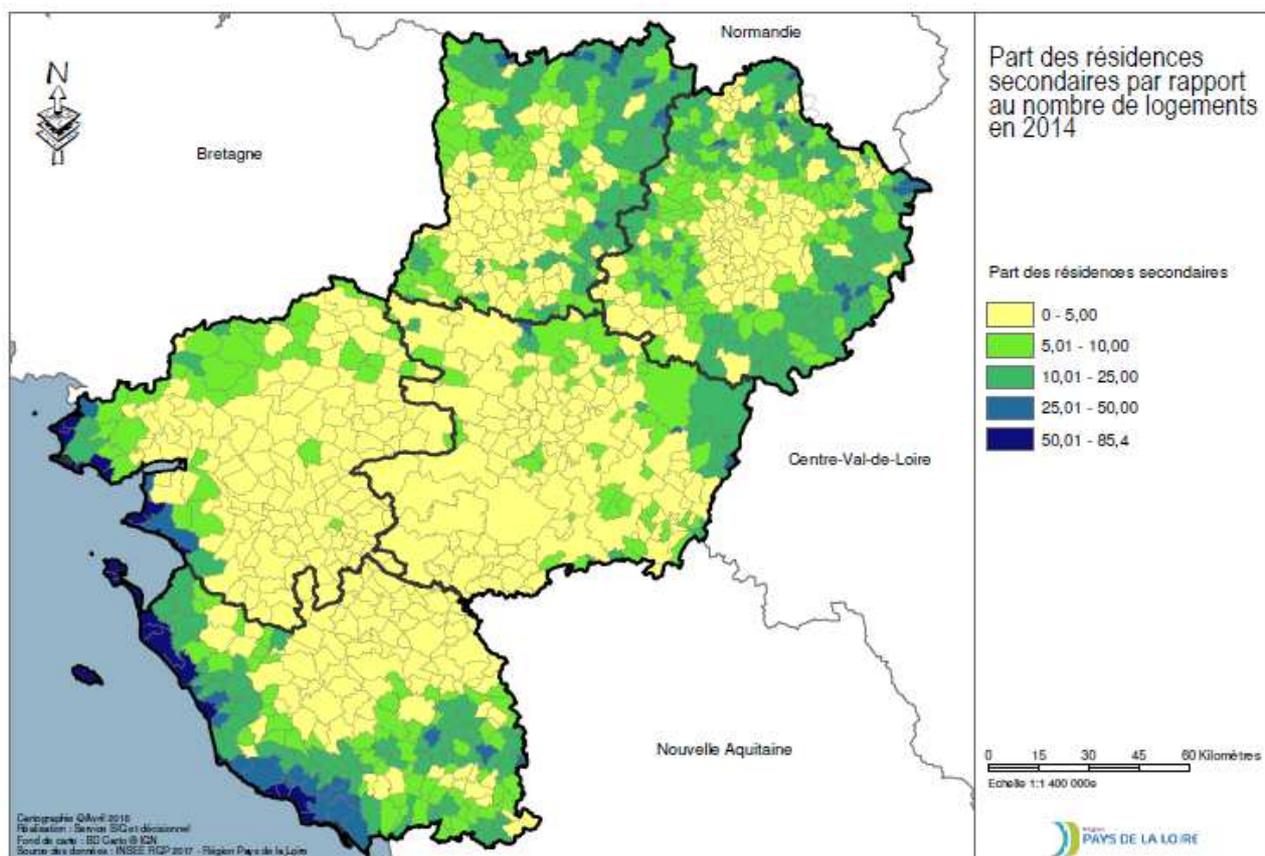
Parmi les mesures prises, on peut citer la **participation dès 2018 au salon Seafood de Bruxelles** qui reçoit plus de 1 850 exposants en provenance d'une centaine de pays. Il importe également de former les personnels de la grande distribution et les cuisiniers aux produits de la pêche et de l'aquaculture (travail des produits et transfert d'information aux consommateurs) et de soutenir la **consommation locale dans les lycées** en développant les opérations « menu Loire Océan ». De même, les produits halieutiques méritent de s'insérer dans les initiatives locales de développement des maillons courts au même titre que les produits agricoles à travers la synchronisation des besoins et des espèces pêchées ou élevées.

Préparer dès à présent l'avenir du FEAMP

L'avenir du FEAMP représente un enjeu important de la politique européenne post 2020. La Région s'en est d'ores et déjà emparée en faisant entendre sa voix à Bruxelles avec l'ensemble des régions maritimes concernées. Elle poursuivra en ce sens notamment via la commission Arc Atlantique et se battra pour **que la baisse de budget annoncée sur ce fonds par la Commission européenne** (propositions pour le cadre financier pluriannuel 2021-2026) **ne soit pas effective**. Il est en effet essentiel pour la pêche et l'aquaculture d'au moins maintenir le budget de ce fonds et de le réformer pour qu'il réponde mieux aux contraintes et aux exigences de la profession. La Région continuera à être mobilisée sur la politique commune de la pêche : elle poursuivra ses efforts en lien notamment avec les députés européens pour donner plus de visibilité aux pêcheurs en défendant **des quotas pluriannuels** et pour assurer une gestion durable (sociale économique environnementale) des ressources en se battant **contre l'obligation de débarquement des prises non commercialisables**, mesure non applicable en l'état. Un autre enjeu sera le développement d'une politique maritime intégrée plus ambitieuse qui ne se fasse pas au détriment des secteurs traditionnels. Le FEAMP doit en particulier permettre le **renouvellement des générations** (en pêche ou aquaculture), la **modernisation de la flotte**, l'amélioration de la **sécurité des pêcheurs**, mais aussi de meilleures **conditions de travail**, soutenir l'**innovation** et répondre aux défis liés à l'**impact des changements climatiques**. **Les conditions d'accès et d'utilisation du FEAMP doivent être largement simplifiées**.

4 / POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME LITTORAL

Le tourisme génère en Pays de la Loire près de 8% du PIB régional. Avec plus de 13 000 emplois (hors saisonniers), et 73% de l'offre d'hébergement, le tourisme littoral est un des piliers de l'économie touristique régionale. La qualité des 450 km de côtes, des 215 km de plages et des stations touristiques sont les ingrédients de notre forte attractivité touristique mise en valeur par le travail de l'ensemble des acteurs publics et privés. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis pour **mieux aménager encore nos destinations, améliorer le niveau d'offres et de services et mieux les vendre sur les marchés français et internationaux**. C'est tout le sens du **schéma régional de développement du tourisme et des loisirs** adopté par le Conseil régional en 2016. La Région accompagne ainsi les territoires littoraux à travers le maintien de la qualité des plages et de l'eau, la mise en valeur des espaces naturels, la modernisation des hébergements existants, la recherche de nouveaux investisseurs pour de nouveaux équipements, l'aménagement d'itinéraires cyclables et les événementiels nautiques.



Renforcer notre attractivité à l'international

Les clientèles internationales ne représentent que 13,6% des nuitées du littoral, contre 23% pour l'ensemble du littoral français. Depuis quelques années, la région souffre d'une concurrence intra-française mais également d'une forte concurrence internationale avec la perte de parts de marchés sur certaines clientèles étrangères (britanniques et néerlandaises notamment). Face à ce constat, **un plan marketing et de communication** a été lancé pour se différencier dans cette concurrence internationale. L'objectif est de **reconquérir les clientèles internationales** en particulier britanniques, néerlandaises, allemandes et belges par des actions de promotion mutualisées sur ces quatre marchés prioritaires. Par exemple, la Région participe à la campagne #FEELFRANCE, proposée par Atout France et au partenariat AtlantikKuste ciblé sur l'Allemagne, qui réunit les collectivités littorales de La Baule à Hendaye. La Région s'appuie également sur les événements internationaux tels le Vendée Globe 2016 et 2020, The Bridge 2017 ou le Tour de France 2018.

Développer l'observation du tourisme littoral

Le tourisme connaît actuellement des mutations fortes et rapides qu'il est indispensable de bien comprendre. Un programme mutualisé d'observation du tourisme littoral a été lancé. Il s'agit de **mesurer les évolutions de l'activité du tourisme littoral notamment par des études « clientèle »**, pour mieux connaître les marchés, les fréquentations et les évolutions des comportements afin d'adapter en conséquence les offres et les services et mieux cibler les actions de promotion. Par ailleurs, **un outil d'intelligence touristique territoriale** est en cours d'expérimentation sur la presqu'île guérandaise. A partir d'une collecte de l'ensemble des indicateurs nécessaires à la compréhension de l'activité touristique, l'objectif est d'expérimenter un « tableau de bord territorial » d'aide au pilotage de l'action touristique. Cette démarche sera étendue en fonction des résultats de cette première expérimentation.

Améliorer la qualité de l'offre littorale et sa lisibilité

L'image du littoral régional est encore trop floue pour la clientèle française et internationale et des défis permanents se posent aux professionnels du tourisme : problématiques d'investissement, révolution numérique, consommation de masse. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil qui est l'une des préoccupations majeures des consommateurs.

La Région poursuivra son soutien financier à la requalification des hébergements touristiques du littoral à travers le nouveau dispositif « **Pays de la Loire investissements touristiques** » (PLIT) qui permet un accompagnement sur-mesure et plus ouvert. La priorité ira aux projets innovants et structurants qui permettront au littoral des Pays de la Loire de se différencier.

La Région accompagne également l'élaboration de stratégies d'aménagement durable des stations et des territoires littoraux. Elle s'appuie en particulier sur l'outil « **high hospitality academy** », proposé par la chambre de commerce de d'industrie et déjà mis en place par Pornic-agglomération, la CARENE, Cap-Atlantique et le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Enfin, l'**académie e-tourisme** propose un programme de formations au numérique des professionnels du tourisme, tant il est vrai que le digital est devenu incontournable aujourd'hui dans leur activité.

Soutenir le développement des itinéraires cyclables sur le littoral

Avec ses 3 000 km de voies cyclables, la région des Pays de la Loire offre de nombreux parcours au carrefour de grands itinéraires européens : « la Vélodyssée », « la Loire à Vélo » et « la Vélo Francette ». Leur fréquentation est en hausse constante. « La Loire à Vélo » par exemple est parcourue aujourd'hui par un million de cyclistes par an. Les voies cyclables du littoral représentent 280 km mais pourraient étendre leur fréquentation par de meilleures connexions avec les itinéraires rétro-littoraux.

Avec le soutien des fonds européens (INTERREG AtlanticOnBike), la Région participe au **renforcement de « la Vélodyssée »**. Ce programme d'actions qui s'étend jusqu'en 2020 a pour objectif de moderniser le site web, de développer des services sur l'itinéraire et de lancer une étude de fréquentation. Aux côtés du Conseil départemental de Loire-Atlantique, de la CARENE et de Cap-Atlantique, elle participe également à **l'adaptation et la modernisation du tracé « Vélocéan »**, afin de proposer une plus grande proximité de l'itinéraire avec le littoral. Un premier projet est en cours de réalisation entre Saint-Michel-Chef-Chef et Pornic et la section Saint-Nazaire/Batz-sur-Mer est à l'étude. Par ailleurs, en lien avec les Conseils départementaux et les EPCI, il est prévu de développer **des boucles cyclables « bleues, vertes »** reliant le rétro-littoral aux itinéraires existants. Enfin, **un comité d'itinéraire V45 (Nantes-Roscoff)** en lien avec la Bretagne va permettre de raccorder le tracé Vélocéan à l'itinéraire national V45 de Nantes à Roscoff.



Développer le tourisme de découverte économique

La basse-Loire et le littoral ligérien offrent de nombreuses possibilités de visites d'entreprises, souvent spectaculaires. L'association « **visitez nos entreprises** » fédère celles qui souhaitent développer cette offre, en les accompagnant dans la mise en place de leur stratégie et la définition des circuits de visite. Deux journées régionales de la visite d'entreprises sont organisées chaque année et parmi les sites les plus prisés, on peut citer Terre de Sel à Guérande et les chantiers navals de Saint-Nazaire. **La Région poursuivra son soutien financier à cette association**, initié en 2010.

Renforcer l'attractivité du nautisme et de la plaisance

La région offre **un éventail complet de sites de pratique nautique** : océan, Loire et rivières, plans d'eau avec une grande continuité entre les univers maritimes et fluviaux. Le tourisme et les loisirs nautiques sont bien développés avec une gamme de prestations et de services diversifiée aussi bien au départ des plages que des ports et haltes fluviales : **plus de 400 clubs et centres nautiques**, des spots de pratiques libres, des opérateurs de bateaux promenades maritimes et fluviales, des loueurs de bateaux habitables sans permis, des escales de paquebots de croisières et des croisières fluviales (Croisieurope depuis 2015 sur la Loire) et des événements nautiques internationaux.

Pour autant, **la vocation nautique des Pays de la Loire est encore trop faiblement reconnue** par les publics non-initiés et se trouve fortement concurrencée par d'autres destinations mieux structurée comme « nautisme en Bretagne ». Face à ce constat, **un plan « tourisme nautique maritime et fluvial »** en Pays de la Loire permettra d'impulser une dynamique collective en vue d'une offre nautique de qualité, innovante et plus accessible. Plusieurs actions ont été lancées dès 2017 comme l'appel à projets « **Pays de la Loire - tourisme nautique 2020** », pour l'accompagnement des centres et des

clubs nautiques dans de nouveaux investissements innovants, l'organisation d'évènement, le soutien de formations aux moniteurs en lien avec la ligue de voile. Parmi les initiatives originales soutenues par la Région, peuvent être cités le projet de bassin de vagues artificielles pour la pratique du surf et des sports de glisse de type « Wavegarden » à Saint-Père-en-Retz, ou l'évènement nautique « la Foiling Bay » organisé à La Baule autour des pratiques sur support à foil.

Il est prévu également de déployer d'ici 2020 un **positionnement marketing « tourisme nautique »** vers les marchés français et internationaux et de soutenir l'innovation pour des offres plus accessibles aux publics non-initiés (dans le cadre du programme INTERREG Espace atlantique CAPITEN). Enfin, des partenariats avec d'autres régions nautiques fortes (Bretagne, Nouvelle Aquitaine...) seront recherchés en vue d'une mutualisation de certaines actions.

Par ailleurs, la Région continue d'affirmer son **soutien aux grands évènements nautiques** qui font l'identité des Pays de la Loire. Ils renforcent en effet la notoriété des territoires et contribuent à leur attractivité en générant localement des retombées économiques. Actionnaire de la société d'économie mixte qui organise le Vendée Globe, la Région est également partenaire de nombreux évènements dans les sports nautiques de plus en plus diversifiés (voile, canoë-kayak, aviron, kitesurf, surf, stand up paddle, ski nautique ...).

5 / ASSUMER LE LEADERSHIP NAUTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE

L'industrie et les services nautiques en France représentent 4,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La France est le leader mondial de la voile et des bateaux à moteur. Le secteur est fortement concentré, à la fois en termes d'entreprises (le groupe Bénéteau représente environ 60% des effectifs et du chiffre d'affaires) et sur le plan géographique (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne). Dans ce paysage, les Pays de la Loire sont la deuxième région française du secteur avec 18,5% du chiffre d'affaires et 7 200 emplois très divers. A l'exception du groupe Bénéteau, le tissu industriel est constitué principalement de PME/TPE. La région concentre ainsi de nombreux petits chantiers de construction et réparation.

La filière nautique dispose d'un potentiel de développement important que la Région entend accompagner à travers un **plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire** qui fait l'objet d'un rapport spécifique soumis au Conseil régional à l'occasion de la présente session.

Approfondir la connaissance de la filière pour mieux l'accompagner

Depuis 15 ans, la fédération des industries nautiques (FIN) publie « **les chiffres clés du nautisme** » qui démontrent ses fortes retombées économiques pour les territoires littoraux. Grâce à une étude pilote conduite dans le Morbihan puis élargie à la Bretagne, la FIN a élaboré une méthodologie transposable au plan national afin de connaître et valoriser pleinement la filière. La Région s'est inscrite dans cette démarche : **les résultats seront publiés fin 2018.**

Un continuum de solutions dans une logique de parcours

Selon une enquête conduite en 2015, les premières préoccupations des entreprises du nautisme portent sur les contraintes du quotidien (recrutements, financement courant, contraintes réglementaires). Les problématiques de plus long terme comme la conquête de nouveaux marchés et l'innovation sont souvent jugées moins prioritaires par les entreprises.

La Région entend les accompagner dans une logique de parcours, à chaque étape de leur développement (sensibilisation – conseil – expérimentations – investissements) en s'adaptant à leurs besoins, leur taille, leur domaine d'activité, leur situation géographique et leur degré de maturité. Elle accentuera la promotion de ses dispositifs d'accompagnement dans une dynamique de filière relayée par les développeurs économiques en charge des territoires littoraux. Elle soutiendra les projets innovants et mettra en valeur les opportunités de financement européen. Elle favorisera la réalisation d'une

cartographie des compétences et des acteurs qui sera confiée à l'association Nautisme-innovation-numérique-atlantique (NINA). Enfin, une campagne de communication sur les outils et les interlocuteurs de la filière sera lancée à l'occasion du salon Nautic de Paris 2018.

La préfiguration d'un cluster nautique

Les centres de décision de la filière sont quasiment tous localisés en région et les savoir-faire sont ancrés sur le territoire. Les entreprises sont peu dépendantes de donneurs d'ordre et ont une clientèle diversifiée et l'ensemble couvre la totalité de la chaîne de valeur. Forte de ces atouts, la filière a besoin d'instaurer une plus grande dynamique collective à travers une gouvernance à même de coordonner ses actions, d'incarner son identité et de favoriser l'attractivité des métiers, le développement des exportations et l'innovation.

La Région souhaite initier **l'émergence d'un cluster nautique** porté par les acteurs, en favorisant la formation d'une tête de ponts bien identifiée par les entreprises avec un tandem NINA/FIN. Il mérite d'être fondé sur une approche plus régionale de la fédération des industries nautiques, sur la montée en puissance du réseau NINA à un échelon régional et sur une mobilisation plus importante des pôles mer Bretagne Atlantique et EMC2. **La Région crée les conditions favorables à l'émergence d'une dynamique régionale de filière** en collaboration avec les collectivités infrarégionales notamment en Vendée avec le Département et l'agglomération des Sables-d'Olonne et en Loire-Atlantique avec le Département, Nantes Métropole, la CARENE et Cap-Atlantique.

L'émergence d'une filière d'excellence de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage

À partir du 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP) inscrite dans la loi de transition énergétique de juin 2016, les constructeurs de navires de plaisance devront assurer le recyclage ou la déconstruction des navires en fin d'usage. L'objectif est de développer au niveau national une filière de traitement et de recyclage de tous les déchets, notamment les coques souvent en matériaux composites, encore difficiles à valoriser. Pour ce faire, l'Etat devrait confier à l'association pour une plaisance écoresponsable (APER) le soin de déployer et gérer au niveau national cette filière naissante.

La Région souhaite **positionner les Pays de la Loire comme un territoire de référence** en la matière. Pour ce faire, elle accompagnera l'identification des acteurs spécialisés dans le traitement des déchets afin d'assurer une bonne couverture des centres de traitement et de valorisation sur l'ensemble du territoire. Elle appuiera **les actions de l'association pour une plaisance écoresponsable** en relayant ses appels d'offre pour la labellisation de sites. A ce jour le seul site agréé en Pays de la Loire se situe à Trignac en Loire Atlantique (réseau Véolia).

En lien avec les ports de plaisance et les centres nautiques, la Région contribuera à la mise en place d'**un service de traitement des navires de plaisance et de sport en fin de vie**. Le coût de transport n'étant pas pris en charge par l'éco-organisme, en partenariat avec les ports et centres nautiques notamment, la Région facilitera la collecte et mobilisera un financement incitatif pour le transport des bateaux de plaisance hors d'usage qui représente un coût important pour le dernier détenteur qui en a la charge.

Cap-Atlantique a d'ores et déjà réservé une parcelle de son parc d'activité du Poullgo à ces activités en lien avec un projet de recyclerie.. La Région soutiendra les premières expérimentations et sera attentive aux projets qui pourraient émerger sur le territoire vendéen afin d'assurer un équilibre territorial. Elle a lancé par ailleurs **un concours « RéSolutions »** sur l'économie circulaire qui intègre la valorisation des matériaux composites. Elle mobilisera les industriels afin de développer l'innovation dans une logique transfilière et sera attentive aux projets globaux. Pour la mise en place de démonstrateurs, les acteurs pourront notamment s'appuyer sur l'appel à projets de l'ADEME.

Favoriser l'exportation des entreprises nautiques ligériennes

L'industrie nautique française exporte près de 70% de sa production, mais cela ne concerne qu'une partie des PME et ETI les plus importantes. Pour les autres, la préparation d'une démarche d'exportation demeure d'un coût élevé. Après la crise profonde qu'a connue la filière à partir de 2008, les échanges mondiaux sont repartis à la hausse : les exportations françaises ont progressé de plus de 10% entre 2015 et 2016. D'importantes parts de marchés sont à prendre vers des zones reconnues (Europe, Etats-Unis) mais également vers de nouvelles zones en expansion comme l'Asie, le Moyen-Orient ou l'Afrique.

La Région sollicitera la FIN, Business France et la BPI afin de disposer de données chiffrées et d'analyses des freins par rapport à la concurrence. Elle réunira un panel d'entreprises exportatrices pour étudier les besoins d'accompagnement vers l'international (organisation, financement, formations et recrutements, veille marchés, etc.). Elle mobilisera ses envoyés spéciaux afin de favoriser un travail en réseau sur les opportunités d'affaire et de constituer des groupements aptes à répondre à des appels d'offres internationaux. Elle organisera des délégations sur les salons internationaux et des missions de prospection et fera venir des délégations étrangères sur des temps forts. Dès 2019, une action sera menée pour permettre une présence commune des entreprises nautiques ligérienne au salon Boot de Düsseldorf.

La transition numérique au service de l'innovation technique et de service

Dans un contexte de vieillissement des propriétaires et de faible taux de sortie des bateaux, **la pratique de la plaisance est en pleine mutation** : le nouveau plaisancier n'est plus un marin expérimenté et autonome, mais un client qui souhaite une offre de services complète sans se soucier de l'entretien d'un bateau dont il n'a pas forcément l'envie ou les moyens d'être propriétaire. L'innovation numérique permet de répondre à la demande de plus d'automatisme, de confort et de services associés dans le cadre de l'économie collaborative et de la fonctionnalité qui facilite les mises en relations et la mutualisation des biens et des services.

L'écosystème numérique ligérien constitue un atout sur lequel s'appuyer. En articulation avec la stratégie engagée par Nantes-Métropole, la CARENE et Cap-Atlantique, la Région participera à la sensibilisation des entreprises nautiques « traditionnelles » aux enjeux de transition numérique en organisant des visites du TK Smart Factory ou du Laval Virtual Center et en leur présentant les outils ligériens existant. Elle favorisera l'émergence des projets de bateaux connectés et autonomes en lien avec le pôles de compétitivité mer Bretagne Atlantique et EMC2 et participera au financement d'un concours d'innovation porté par l'association NINA. Elle favorisera la participation des PME/TPE ligériennes au salon Nautic de Paris pour faire connaître leurs produits et leurs innovations.

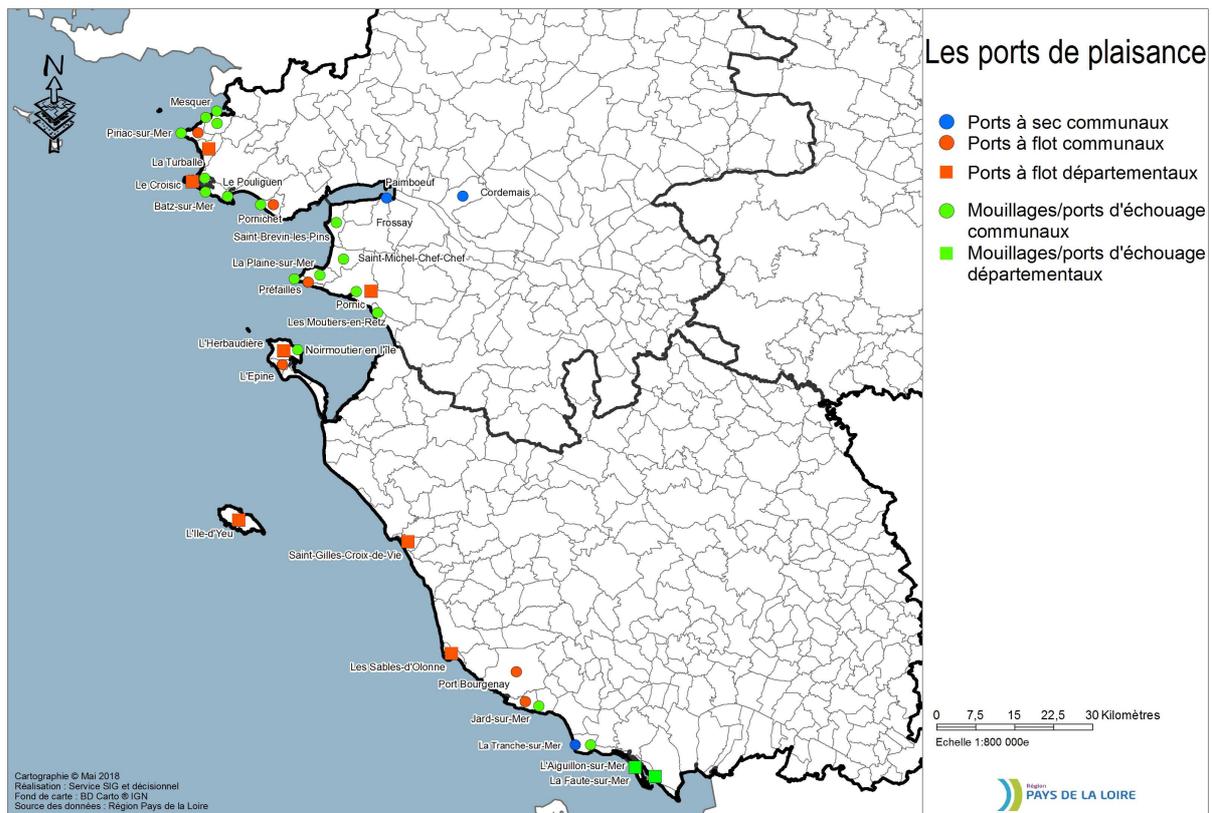
Vers de nouveaux modes d'aménagements portuaires

Au-delà des projets de développement d'infrastructures, pour faire face à la pénurie (relative) de places dans les ports de plaisance, et dans un souci à la fois écologique et économique pour les plaisanciers, il est nécessaire de repenser le concept même de port et **développer le «port du futur»** associant capacité de stockage et entretien des bateaux, chaîne de services pour simplifier les usages et prise en compte de la gestion de l'autonomie des bateaux en mer depuis le port (alimentation en énergie, gestion des eaux usés ...).

Dès 2018, la Région mettra en place un **appel à projets pour financer les innovations dans les ports** (ex : capitainerie du futur, port connecté, zéro rejet, ...). Dans ce cadre la Région souhaite accompagner le développement des **ports à sec** qui permettent d'adapter le mode de gardiennage au rythme de navigation de chaque bateau. Très développés en Bretagne et plus encore en Angleterre, les ports à sec sont peu nombreux en Pays de la Loire qui ne compte que quelques sites en Loire Atlantique : Paimboeuf, Cordemais, l'Esclain à Nantes, la Tranche-sur-Mer.

Dans le cadre de la loi NOTRe, après concertation avec les Conseils départementaux de Vendée et de Loire-Atlantique, propriétaires des ports et qui souhaitent le rester, la Région a choisi de ne pas reprendre la compétence portuaire qui relève donc toujours de la responsabilité des Départements. La Région concentre ainsi son action sur le développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, infrastructure portuaire prioritaire pour le développement du territoire.

Sa participation au financement d'autres investissements majeurs pourra cependant être envisagée au cas par cas dans le cadre de l'outil financier que constitue le CPER. Par ailleurs, les projets plus modestes, pourront relever des contrats de territoire si les collectivités concernées le souhaitent. Enfin la Région étudie les possibilités d'un **accompagnement régional pour les aménagements innovants dans les ports**. Dès 2018, elle mettra en place des appels à projets pour favoriser ces innovations (ports à sec, port connecté, zéro rejet, ...).



6 / CONSTRUIRE UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE PÉRENNE DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Les Pays de la Loire représentent aujourd'hui le premier pôle industriel EMR français, avec près de 900 équivalents temps plein en 2016, soit 42% de l'emploi français, selon l'observatoire des énergies de la mer. La région dispose de solides capacités industrielles, des compétences scientifiques et techniques et des infrastructures portuaires nécessaires pour développer cette filière. **La Région est déterminée à poursuivre la construction d'une filière industrielle pérenne des EMR.**

Cela passe par la réalisation effective des deux parcs éoliens posés sur le banc de Guérande d'une part et au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier d'autre part et par une concertation approfondie à l'échelle de la façade Nord-Atlantique Manche-Ouest, pour étudier les possibilités de nouveaux parcs, en matière d'éolien flottant notamment.

L'Etat doit adresser de toute urgence un message clair de réalisation des parcs éoliens posés déjà attribués

Parc du Banc de Guérande Consortium Éolien Maritime France SAS : EDF-EN + Enbridge 78 km ² à 12 km de la côte 80 éoliennes = 480 MW	Eoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) ENGIE + EDP Renewables + CDC 83 km ² à 11,6 km de l'île d'Yeu et 16,5 km de Noirmoutier 62 éoliennes = 496 MW
--	---

L'élaboration de la présente stratégie de la Région est concomitante avec la préparation par l'Etat du document stratégique de façade Nord-Atlantique Manche-Ouest 2019-2025 et de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2018-2028.

Les énergies marines renouvelables sont au cœur de ce double exercice conduit sous la responsabilité de l'Etat dans la mesure où il s'agit de définir des macro-zones potentielles selon une fourchette comprise entre 1 500 et 2 400 km² sur lesquelles seraient lancés des débats publics afin de définir des zones propices pour de nouveaux appels d'offre.

Cet exercice délicat intervient dans un contexte profondément perturbé par la volonté soudaine de l'Etat de reconsidérer le montant des tarifs d'achat pour les parcs éoliens offshore déjà attribués. Il ébranle le climat de confiance patiemment construit pour une bonne acceptation sociale des deux parcs posés à venir tant par les marins pêcheurs que les populations riveraines. Il risque de pénaliser fortement le développement de la filière d'excellence des EMR qui a émergé de façon significative en Pays de la Loire ces dernières années.

Le Conseil régional demande solennellement à l'Etat d'adresser de manière urgente un message clair à la filière EMR et d'aboutir à un juste compromis permettant à la fois de limiter pour le consommateur le coût des parcs attribués, de maintenir le calendrier de réalisation de ces parcs et de confirmer rapidement les commandes aux industriels.

La nécessité d'un moratoire sur la définition des macro-zones pour permettre une concertation approfondie avec les usagers de la mer

Dans ce climat d'incertitude créé par l'Etat pour les parcs déjà attribués, il est difficile de se projeter sur de nouvelles zones. Or, il est impératif que toutes les parties prenantes disposent de l'ensemble des données nécessaires pour apprécier la faisabilité technique, la préservation de l'environnement mais aussi les conditions de cohabitation entre les différents usages, en matière de pêche tout particulièrement. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, sachant que cette démarche n'a de sens que si elle est conduite de façon homogène sur l'ensemble de la façade, les limites administratives régionales n'ayant pas de raison d'être en mer.

Dans ces circonstances, et tant que l'Etat n'aura pas stabilisé sa position sur les premiers parcs attribués, la Région demande un moratoire sur la définition des macro-zones EMR dans le document stratégique de façade

NAMO. Elle demande à l'Etat d'engager dès maintenant toutes les études nécessaires pour alimenter une concertation approfondie avec tous les acteurs concernés dans les deux régions, afin de préparer le débat public en vue de la définition d'éventuelles nouvelles zones propices.

Poursuivre les efforts en faveur de l'innovation et de la performance technologique

La bonne implantation des deux parcs posés d'éoliennes offshore implique une maîtrise technique de toutes les phases de fabrication, d'installation, d'exploitation et de maintenance et une optimisation des retombées socio-économiques locales. Dans cette perspective, la Région entend **poursuivre la structuration de la filière de sous-traitance locale** à travers un parcours d'accompagnement des entreprises fournisseuses de solutions afin de répondre à leurs besoins en conseil, en compétences et en financement.

Avec la baisse du coût actualisé de l'énergie, les EMR entrent dans une nouvelle ère. Cette tendance accentue la concurrence avec les autres technologies renouvelables, en particulier le solaire et l'éolien terrestre, et entre les acteurs internationaux du marché. Dans ce contexte, l'innovation est un levier essentiel de compétitivité. En effet, elle permet d'améliorer les performances des technologies et de l'exploitation, de mieux appréhender les impacts sur le milieu et d'accélérer la validation des technologies émergentes telles que l'éolien flottant, l'hydrolien et à moyen terme le houlomoteur et l'énergie thermique des mers.

Le cluster EMR de NEOPOLIA fédère plus de 105 entreprises. Le consortium WeAMEC anime une véritable économie de la R&D avec plus de 200 projets en cours. Cette démarche a reçu 4 millions d'euros de subvention régionale. Il s'ajoute à cela des moyens d'essais remarquables avec le site d'essai en mer SEM-REV, la plate-forme systèmes énergétiques marins du CEA-TECH, la soufflerie du CSTB, la centrifugeuse géotechnique de l'IFSTTAR, l'infrastructure de recherche nationale THEOREM, regroupant les moyens d'essais en hydrodynamique de Centrale Nantes et de l'IFREMER, ou encore la plateforme de test en environnement marin de l'université de Nantes. **La Région s'engage à poursuivre son soutien à l'ensemble de cet écosystème**, comme par exemple des projets de R&D en faveur de technologies océaniques dans le cadre du programme Océan-ERA-NET ainsi que les projets d'innovation impliquant les entreprises ligériennes.

Poursuivre le développement de l'attractivité de la région

La Région accompagnera l'implantation de nouvelles entreprises, notamment étrangères, pour compléter la chaîne de valeur. Elle favorisera les croisements de compétences, en soutenant les animations collectives, via les plans d'actions de WeAMEC et NEOPOLIA, mais également en animant une gouvernance de la filière en lien avec l'Etat et les collectivités territoriales. Elle soutiendra une offre de formation initiale et continue en adéquation avec les besoins de la filière et l'implantation de projets structurants tels que **le technocampus énergie marines** en cours d'étude sur la zone de Bouguenais. La poursuite du développement du site d'essai en mer SEM-REV permettra son adaptation aux évolutions technologiques. L'objectif est de multiplier les projets à tester et de construire une offre globale en complémentarité avec les autres moyens d'essais terrestres.

La Région développera les partenariats européens et internationaux pour défendre les intérêts de la filière et capter des fonds européens pour financer des projets de recherche et d'innovation. A ce titre, elle facilitera le montage des projets en s'appuyant sur les réseaux et les cellules Europe.

La conquête des marchés nationaux et internationaux

Le marché français est encore émergent puisqu'aucun parc commercial n'est encore en service alors que fin 2017 en Europe, on comptait déjà 4 149 éoliennes en mer pour une puissance totale de 15,8 gigawatts. D'autres pays, comme les

Etats-Unis, Taiwan ou le Japon, prennent aussi le virage de l'éolien offshore et représentent des perspectives de marché considérables.

Il importe de favoriser la connaissance des marchés et la diffusion des nouveaux standards adaptés aux EMR en soutenant les actions collectives. Il faut aussi accompagner la montée en compétences des entreprises afin qu'elles soient référencées auprès des grands donneurs d'ordre. La Région accompagnera par exemple la mise en place d'un outil d'auto-évaluation par rapport au prérequis du marché, le développement de conférences et de formations ciblées sur l'environnement technique et juridique, l'apprentissage de l'anglais des affaires ou encore des démarches de certification.

La Région soutiendra le déploiement des offres collectives dédiées à l'export et au marché français élaborées par NEOPOLIA. Elle sensibilisera les fonds d'investissements et les investisseurs régionaux aux singularités du marché EMR qui nécessite des temps longs. Avec Nantes Métropole et la CARENE, la Région a déposé sa candidature pour **accueillir le salon SEANERGY en 2020**. Enfin, en lien avec la CCI internationale et Business France, la boîte à outil régionale d'aide à l'exportation sera mobilisée au bénéfice de la filière : organisation d'évènements, présence collective dans les grands salons du secteur, mobilisation des envoyés spéciaux régionaux, missions de prospection, etc.

Des infrastructures portuaires au service de la filière EMR

L'installation des deux parcs au large de nos côtes et la structuration d'une filière EMR nécessitent la mise à disposition d'infrastructures à terre répondant à leurs besoins. La Région se mobilise depuis plusieurs années pour offrir des capacités d'accueil adaptées. **Le hub logistique de Saint Nazaire** dédié à la construction des parcs éoliens a pour objectif d'accueillir les activités de réception, stockage et pré-assemblage des éoliennes. **Le parc écotechnologique sur le site du Carnet** est destiné à offrir à la filière de nouveaux espaces portuaires en bord de fleuve en double accès maritime et fluvial. La Région finance également ce projet et participe à l'identification des industriels pouvant venir s'y installer.

Les bases de maintenance des champs éoliens offshore seront implantés sur le port de La Turballe pour le parc du banc de Guérande et à Port-Joinville (Île d'Yeu) et l'Herbaudière (Noirmoutier) pour le parc des deux îles. **La Région étudiera les possibilités d'accompagnement des aménagements qui en découleront.**

De nouvelles initiatives pour conforter le développement de la filière des EMR

La Région s'engage à :

- Organiser en septembre 2018 un comité stratégique EMR,
- Organiser des rencontres avec les futurs cotraitants de rang 1 désignés sur les prochains lots des parcs,
- Référencer des entreprises potentiellement fournisseuses pour les deux parcs,
- Faire connaître les soutiens régionaux existants selon les besoins des entreprises EMR,
- Soutenir des projets d'innovation impliquant des entreprises ligériennes,
- Poursuivre une représentation régionale dans les instances européennes pour positionner les acteurs régionaux sur les programmes adéquats, notamment Horizon 2020 et INTERREG et s'assurer de l'éligibilité des EMR dans les programmes post-2020,
- Engager un travail avec le CEA-Tech sur les EMR,
- Lancer un second appel Ocean-ERA-NET Cofund,
- Organiser une « chasse en meute » active via NEOPOLIA pour conquérir des appels d'offre à l'international, identifiés en lien avec les envoyés spéciaux qui assureront une veille marché sur des zones ciblées,
- Soutenir des évènements comme SEANERGY.

7 / BIOTECHNOLOGIES MARINES : PASSER DU LABORATOIRE AU STADE INDUSTRIEL

Le marché mondial des bio-ressources marines croît de plus de 10% par an. C'est un domaine en émergence avec environ 300 000 espèces vivantes du milieu marin recensées, alors que leur nombre est estimé à plusieurs millions. Les biotechnologies marines offrent un potentiel très prometteur en réponse aux grands enjeux sociétaux comme la mutation du carbone fossile vers un carbone renouvelable, la raréfaction des ressources marines alimentaires, la mutation des produits chimiques vers des produits naturels. Les débouchés sont nombreux, tels que la santé humaine et animale, la nutrition, la cosmétique, les énergies, l'agriculture et la protection de l'environnement.

Le grand Ouest bénéficie de larges compétences académiques pluridisciplinaires dans ces domaines et de savoirs-faire industriels dans différents secteurs applicatifs. Les Pays de la Loire se distinguent en particulier dans les microalgues autour de deux acteurs majeurs : l'IFREMER et le laboratoire GEPEA. Depuis 2014, tous les acteurs académiques ligériens se sont fédérés autour du projet de pôle **Atlantic Microalgae** qui a pour ambition de devenir un pôle de recherche incontournable au niveau international. Dans le cadre du dispositif « dynamiques scientifiques » la Région lui a attribué une subvention de 1,5 millions d'euros auxquels s'ajoutent 1,14 millions d'euros pour l'institut de génie des procédés pour les bioressources et les écotechnologies (I-G-Pro-BE). La Région participe également pour un montant de 1,3 millions d'euros à la réhabilitation du bâtiment dédié aux biotechnologies des microalgues sur le site nantais d'IFREMER.

Le laboratoire de génie des procédés, environnement, agro-alimentaire (GEPEA) est un des pôles français de référence en génie des procédés. Il réunit plus de 220 personnes réparties sur les sites de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon. Ses recherches se déclinent en quatre axes : bioprocédés et séparation en milieu marin, ingénierie de l'énergie, ingénierie de l'environnement et matrices et aliments. Le **démonstrateur pré-industriel AlgoSolis** inauguré en 2015 permet désormais d'envisager la mise en place d'unités de production à grande échelle, contrôlée, rentable et durable. Il a bénéficié d'un soutien régional d'un montant de 3,5 millions d'euros.

La région compte sur son territoire de nombreuses entreprises leaders, riches d'un potentiel de croissance important tant dans le domaine des macroalgues que des microalgues. Les applications concrètes se multiplient : production de macroalgues rouges pour une alimentation animale sans antibiotique ; fermes de culture de spiruline sous serre ; production de microalgues par symbiose avec des bâtiments ou par la valorisation des fumées de cimenterie ; production de bio-bitume ; production de la microalgue *Odontella*, ingrédient pour des produits végétariens et de la Phycocyanine, un pigment bleu utilisé en nutrition santé sous forme de boisson. Forte de tous ces atouts, la Région souhaite **accompagner les acteurs des biotechnologies marines afin de faire passer les champions régionaux au stade de leaders européens.**

Structurer et développer la filière des biotechnologies marines

En s'appuyant sur le réseau des acteurs ligériens et les synergies déjà initiées, la Région est déterminée à poursuivre la dynamique engagée à travers la structuration et l'animation de la filière par l'institut universitaire mer et littoral, le pôle mer Bretagne Atlantique, Atlanpole et le SMIDAP. Des manifestations ciblées valorisant les savoir-faire de la filière seront organisées.

Par ailleurs, la Région accompagnera les projets d'implantation ou de développement des entreprises, un des enjeux étant d'augmenter leur taille critique. En lien avec la CARENE, la Région étudiera la faisabilité d'une « **microalgue valley** » qui permettrait de valoriser la complémentarité des acteurs **autour du centre de gravité nazairien**. L'objectif est de rendre visible au niveau national et international l'écosystème riche existant sur Saint-Nazaire avec la présence de l'enseignement supérieur et de la recherche (IUT, Polytech, CNRS), d'entreprises (AlgoSource) et d'une plateforme publique d'innovation (AlgoSolis).

Accélérer le développement économique par l'innovation

Il importe à la fois de prioriser les activités de R&D et de trouver un équilibre entre le soutien à des projets aval et amont. L'objectif est de poursuivre le développement des connaissances, indispensable pour alimenter le flux de découvertes en termes de nouvelles molécules et de nouveaux organismes marins et pour lever les verrous au niveau des processus et des procédés.

La Région favorisera l'information des entreprises sur les évolutions de la réglementation et les aidera dans leur positionnement stratégique et marketing. Elle poursuivra son soutien au développement d'outils de bio-production, de démonstrateurs et de bio-raffinerie. Elle soutiendra l'enrichissement des collections de souches (souchothèques) pour améliorer les espèces cultivées. La boîte à outils régionale permettra d'accompagner les projets de recherche et d'innovation intersectoriels et d'attirer des chercheurs de renommée internationale.

8 / LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Poursuivre la recherche de connaissances

La Région investit dans **des infrastructures stratégiques de recherche et développement**. Elle a prévu de financer, à hauteur de 2 millions d'euros, **l'extension à 90 mètres du bassin de houles de l'École Centrale** en vue de constituer un centre d'expérimentation pour les systèmes navals, les énergies marines et le génie océanique (projet NEMO). L'objectif est de renforcer les capacités des moyens d'essais nationaux en hydrodynamique marine, afin de répondre aux nouveaux défis associés au développement des énergies marines renouvelables, à leur exploitation en toute de sécurité pour le personnel, les infrastructures et l'environnement, ainsi qu'aux développements des concepts innovants pour le transport maritime (navire du futur) et les systèmes navals. Le financement prévu au CPER pour ce projet est de 8 millions d'euros, mais le cout total de ce projet s'élève à 18 millions d'euros. De ce fait, le projet pourrait être intégré au contrat d'avenir que la Région négocie avec l'Etat à la suite de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Le contrat d'avenir pourrait également inclure le technocampus énergies marines à Bouguenais, dont le budget total se situe entre 15 et 20 millions d'euros.

Dans un domaine voisin, 600 000 euros sont consacrés par la Région à la **plate-forme régionale intégrée pour l'ingénierie de construction en mer (PRIIC-Mer)**, visant l'étude du comportement des structures de génie civil et des matériaux en milieu marin. Il s'agit d'acquérir des équipements pour la caractérisation des matériaux et l'instrumentation des structures, dédiés à l'étude de leur durabilité afin de conforter une recherche d'excellence en Pays de la Loire dans ce domaine.

La Région soutient aussi **des projets transversaux** et pluridisciplinaires. Ainsi, le projet S2EPDL sur le suivi et la surveillance de l'environnement (928 000 euros) porte sur l'étude à long terme des aléas climatiques et anthropiques sur les transferts environnementaux dans les milieux estuariens, littoraux, marins mais aussi urbains, miniers ou viticoles autour de la mise en place d'une plate-forme analytique, d'équipements de télédétection géophysique à Nantes et au Mans et d'un observatoire des environnements urbains. Autre exemple, le projet COSELMAR porte sur la compréhension des socio-écosystèmes littoraux et marins (2,1 millions d'euros). Il a fédéré les acteurs de la recherche des Pays de la Loire autour de la biodiversité et l'environnement littoral (microalgues), des bioressources marines (croissance des microorganismes, valorisation des espèces invasives...) et des risques et usages de l'espace maritime et littoral (changement climatique, pêche...).

De façon plus générale, compte tenu des dispositifs régionaux, en particulier « connect talent », « étoiles montantes » et « paris scientifiques », la recherche sur la mer pourra bénéficier du soutien régional pour attirer des chercheurs d'exception à l'international, accompagner les jeunes talents locaux et ouvrir de nouvelles pistes de recherche originales.

Accompagner l'innovation dans l'économie maritime

La Région a développé et soutient un **écosystème d'accompagnement à l'innovation très complet**, mobilisable par les entreprises de ce secteur : des pôles de compétitivité pour accompagner les projets collaboratifs (pôle mer Bretagne Atlantique, pôle EMC2, pôle S2E2), une technopole avec une expertise spécifique sur l'économie maritime (Atlanpole), les technocampus Composites, Océan et Smart Factory, des centres d'excellence tels que l'IRT et le CEA-Tech, un cluster d'entreprises (NEOPOLIA). Elle intervient aussi pour susciter l'émulation, à travers notamment le « **printemps de l'innovation** » qui offre aux entreprises du territoire un ensemble de manifestations groupées sur une courte période.

Sur la base d'expériences anglo-saxonnes, la Région a par ailleurs lancé fin 2016 le concours « **RéSolutions** », destiné aux PME innovantes, aux start-up et aux laboratoires, selon une « logique inversée » susceptible d'accélérer leur accès au marché par la rencontre entre le besoin d'innovation des entreprises et les solutions apportées par des start-up et la recherche appliquée. Le premier concours a porté avec succès sur la croissance bleue et de nouvelles éditions sont annoncées sur les thèmes de l'aquaculture et des biotechnologies, des smart ports, etc. Dès 2018, deux appels à solutions concernent la transition numérique et l'économie circulaire.

Accompagner la numérisation de l'économie

La numérisation est un des leviers prioritaires du plan régional sur l'industrie du futur et du plan régional pour l'économie numérique. Elle implique d'accompagner la fertilisation croisée et la construction de passerelles entre les différents secteurs d'activité. La Région a la volonté de **toucher un maximum d'entreprises en s'adaptant aux besoins de chacune**. Son action se déploie dans **une logique de parcours** en offrant un continuum de solutions grâce à la boîte à outils régionale, allant de la sensibilisation à l'intégration dans les processus et procédés de l'entreprise. La Région se mobilise également à travers le financement des pôles de compétitivité pour l'accompagnement de projets innovants intégrant le numérique, comme par exemple le projet NAVAL 4.0 avec EMC2.

S'inscrire pleinement dans la transition énergétique

La feuille de route sur la transition énergétique adoptée par le Conseil régional en décembre 2016 intègre l'économie maritime comme un des vecteurs de déploiement de ses actions à travers notamment la construction navale, le développement du port et les énergies marines. Le tout participera à l'atteinte de l'objectif de production de 21% d'énergies renouvelables à l'horizon 2021.

En particulier, **la Région est très impliquée dans le développement de l'hydrogène** à travers notamment l'appel à projets « territoires hydrogène » pour lequel elle a été retenue en 2016, sa participation à l'initiative européenne Villes et Régions en faveur de l'hydrogène et des piles à combustibles de la FCH-2-JU, son soutien aux projets de pile à combustible pour gros bateaux (SEP-PAC), de production d'hydrogène dans des bâtiments tertiaires (DeltaGreen) et l'utilisation des énergies marines (WeAMEC).

Depuis 2017, la Région assure la compétence du transport maritime entre l'île d'Yeu et le continent. Pour le renouvellement urgent du ferry INSULA-OYA-II (fret et passagers), elle s'oriente vers un nouveau navire avec une motorisation diesel de dernière génération, faute de maturité à ce jour de solution alternative. Le bateau sera néanmoins équipé de filtres à particules pour minimiser les émissions polluantes et fonctionnera à l'énergie électrique, lorsqu'il sera à quai.

Les deux catamarans de transport de passagers qui relient actuellement le continent à l'île d'Yeu devront être renouvelés d'ici dix ans. A cette échéance, une motorisation « verte » sera envisageable grâce aux retours d'expérience sur ces énergies nouvelles. **Une veille technologique** est d'ores et déjà engagée en partenariat avec la régie de passages d'eau de la Vendée et le bureau ligérien à Bruxelles, et une recherche de partenaires européens est lancée pour concourir à **un appel à projets européen portant sur des bateaux à motorisation hydrogène**.

9 / LA FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE COMPÉTENCES

Identifier les besoins en compétences et les métiers en tension

Dans le cadre du schéma régional de développement, d'innovation et d'internationalisation, la Région a prévu d'engager des dialogues sectoriels avec les entreprises, pour mieux satisfaire leurs besoins en matière de formation. Plusieurs d'entre eux ont été lancés à ce jour, et ont permis d'identifier un certain nombre de **métiers en tension dans des secteurs économiques touchant à la mer**.

Ainsi, lors du dialogue sectoriel sur le transport et la logistique, les entreprises ont souligné que, en lien avec les services portuaires, les difficultés concernent les ouvriers non qualifiés de l'emballage et les manutentionnaires, les magasiniers, les caristes et l'encadrement intermédiaire. Le dialogue sectoriel sur le bâtiment, qui concerne l'aménagement intérieur des bateaux, a fait apparaître que tous les métiers du secteur sont concernés, en particulier les métalliers, les électriciens, voire les peintres. Enfin, le dialogue sectoriel sur l'industrie a montré que certains métiers d'opérateurs manquent de candidats : monteurs, ajusteurs, drapeurs, soudeurs, braseurs, peintres. Au niveau des techniciens, les métiers concernés sont les chaudronniers, usineurs, techniciens de méthodes et de maintenance.

Par ailleurs, depuis 15 ans, sur le bassin de Saint-Nazaire, le dispositif Compétences 2020 permet aux entreprises et aux pouvoirs publics de partager les informations sur les mutations des filières industrielles et les besoins de recrutement qui en découlent. Ainsi, les acteurs de l'emploi et de la formation proposent, avec les entreprises et leurs représentants, des solutions concrètes pour anticiper les besoins en matière de recrutement, de compétences et de formations, favoriser l'accès à l'emploi durable et à la qualification, mettre en place les parcours et transitions professionnelles nécessaires, et promouvoir les métiers et les filières.

En parallèle, la Région a eu des échanges spécifiques avec **l'industrie nautique** (notamment la fédération des industries nautiques). Dans ce secteur, la tension porte principalement sur le métier de menuisier-agenceur, ceux du polyester (stratifieur etc.) et les chaudronniers, soudeurs et tuyauteurs. La tension est très forte sur ces métiers, qui sont largement sollicités par les autres secteurs industriels, également en reprise. Concernant le niveau de qualification, les entreprises recherchent des ouvriers, des ouvriers qualifiés et des chefs d'équipes. Les niveaux concernés sont V et IV. Cependant, les candidats potentiels sont peu mobiles, avec des difficultés de logement et la concurrence d'autres industries offrant des conditions de rémunération plus attractives.

D'autres métiers de la construction dans l'industrie nautique sont en développement, en particulier celui d'optionneur (personne chargée de monter les éléments de navigation et de confort à bord en fonction des souhaits du client) car les bateaux sont de plus en plus personnalisés. Le métier d'électronicien, voire celui de la maintenance à distance, sont également appelés à se développer car les bateaux sont de plus en plus connectés.

Par ailleurs, des changements sont à attendre dans le domaine des services : en effet, les usages sont en forte évolution. Ainsi, à côté des propriétaires et des membres de clubs apparaissent des usagers de la location en temps partagé, de la location longue durée, voire de systèmes inspirés d'AirBnb. Il est toutefois impossible de discerner une tendance claire à ce stade.

Attirer vers les métiers de la mer

La Région a adopté en mars 2018 un **plan de bataille pour l'emploi**, qui prévoit un ensemble de mesures destinées à favoriser la découverte des métiers. Ces mesures s'appliquent aux métiers en lien avec la mer.

Tout d'abord, la Région entend **faire du site orientation-paysdelaloire.fr le portail régional de référence** offrant des services géolocalisés répondant de manière ergonomique aux questions liées à l'emploi, aux métiers porteurs et aux formations qui y mènent. Il est aussi prévu de **créer un service de mise en relation** entre des professionnels volontaires pour témoigner de leur métier et des personnes, jeunes ou adultes, souhaitant mieux connaître ce métier.

Des **périodes d'immersion** seront développées en entreprise pour faciliter la connaissance de la réalité du métier et conforter les choix d'orientation professionnelle. Le plan fera également la promotion des visites d'entreprises, des métiers et des savoir-faire des entreprises ligériennes. Quant aux **professionnels de l'orientation**, ils pourront être accompagnés dans la présentation des métiers par des référents désignés au sein des entreprises ou des branches professionnelles. Enfin, un référentiel de bonnes pratiques sera élaboré pour l'organisation d'événements locaux de promotion de l'emploi (job dating, forum de l'emploi, cafés métiers etc.). Une partie de ces actions est développée dans le cadre du **pacte éducatif régional** décrit en première partie de ce document.

L'action de la Région passe également par son soutien aux **salons et forums** couvrant généralement l'ensemble des métiers : la mer y est donc abordée parmi d'autres sujets. Une seule manifestation est spécifique : le salon des métiers de la mer, qui s'est tenu aux Sables-d'Olonne en 2016, et que la Région a soutenu. Une deuxième édition devrait avoir lieu début 2019, à laquelle la Région apportera à nouveau son soutien. La Région **soutient aussi les associations** qui font connaître les métiers, telles que « entreprises dans la cité » qui concerne aussi les métiers de la mer.

Il est par ailleurs proposé de présenter en réalité immersive les métiers d'une ou deux entreprises phares des Pays de la Loire, comme cela a déjà été fait pour six grands secteurs d'activité (transport, bâtiment, boulangerie, restauration, industrie, numérique). Ces présentations pourront se faire dans l'Apprentibus. Celui-ci sera présent au forum des métiers de Sainte-Pazanne (qui couvre les communautés de communes de Pornic et de Saint-Brévin) les 16 et 17 novembre prochains et au salon « Place aux gestes » à Nantes les 4 et 5 octobre et à Saint Nazaire en janvier/février 2019. L'Apprentibus sera aussi présent à Saint-Gilles-Croix-de-Vie le mercredi 12 septembre 2018 dans le cadre de la Solitaire du Figaro.

Enfin, la Région lancera **une campagne de communication en faveur des métiers de la mer**, avec :

- un volet événementiel : la Région tiendra des stands thématiques lors des événements maritimes, notamment concernant la Golden Globe Race en juin et la Solitaire du Figaro en septembre, ainsi que dans le cadre de l'exposition « la Mer XXL » fin juin-début juillet 2019 et du Vendée Globe 2020,
- un volet éditorial, via le magazine et les newsletters de la Région,
- un volet digital (réseaux sociaux, google, vidéos), qui pourra déboucher sur un site internet dédié.

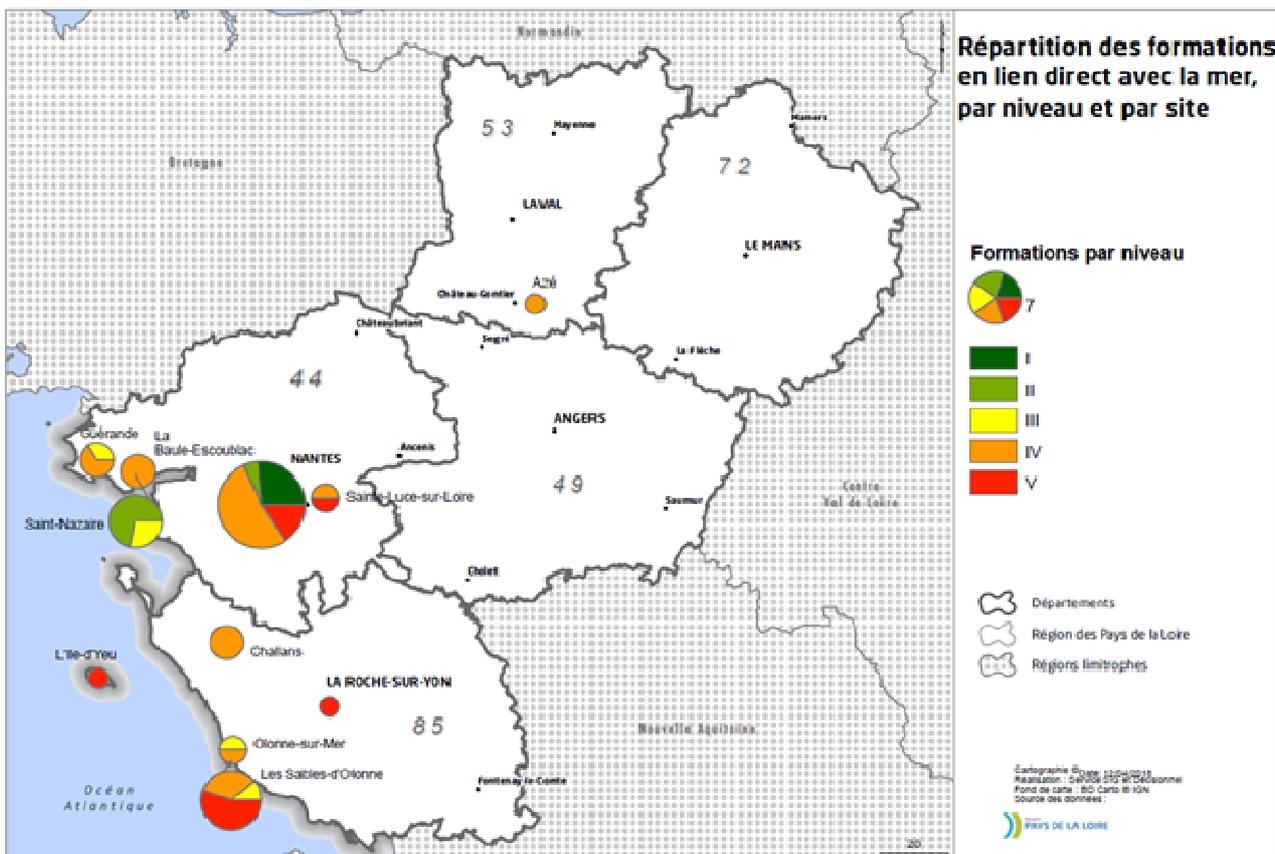
Agir sur la carte des formations professionnelles initiales

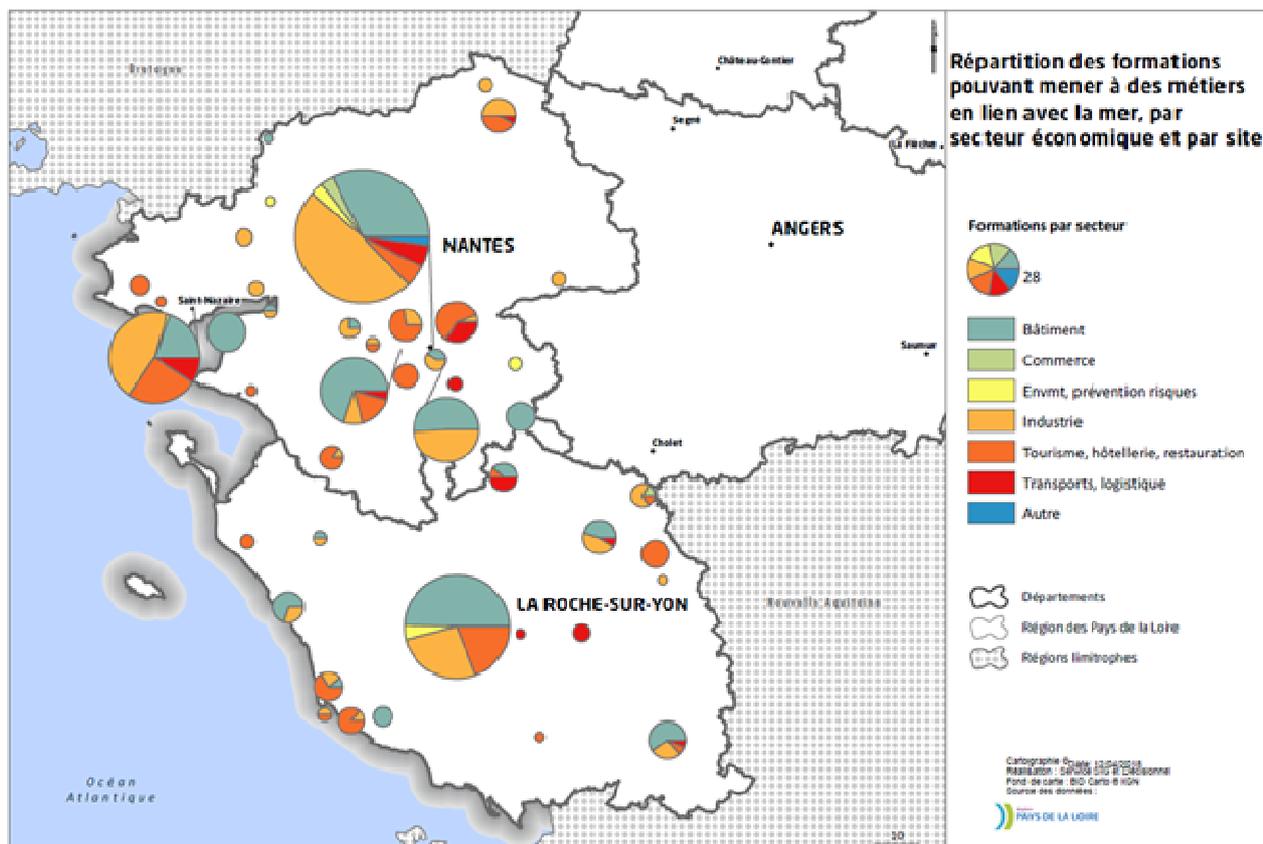
Dans le domaine de la formation, la Région dispose d'un certain nombre de leviers. Tout d'abord, elle est chargée d'élaborer la **carte des formations professionnelles initiales**. A cet égard, il faut souligner que, s'il existe peu de formations portant spécifiquement sur la mer (navigants, construction navale...), beaucoup de formations peuvent mener à travailler en lien avec la mer : industrie, bâtiment, logistique, tourisme, sport, commerce, hôtellerie¹. On compte dans ce périmètre **plus de 9 800 jeunes en dernière année de formation, par voie scolaire et en apprentissage**.

¹ Pour les formations qui ne mènent pas forcément à des métiers en rapport avec la mer, les chiffres présentés ici totalisent seulement les centres de formation situés en Loire-Atlantique et en Vendée.

Ainsi, dans ce périmètre élargi, la rentrée 2017 a vu l'ouverture de onze formations professionnelles initiales pour 140 places. **Pour la rentrée 2018, il est prévu d'ouvrir trois nouvelles formations pour 39 places.** Parmi les formations concernées, on compte un brevet professionnel plastiques composites, une mention complémentaire de soudage, un CAP d'opérateur logistique, différentes formations d'hôtellerie-restauration.

En parallèle, la Région finance les équipements pédagogiques des lycées. Elle doit ainsi financer l'acquisition d'un simulateur de navigation pour le bac professionnel « conduite et gestion des entreprises maritimes » au lycée Jacques Cassard à Nantes. A cet égard, on peut souligner que la présence de ce lycée professionnel maritime en Pays de la Loire constitue une chance pour le territoire. Pour l'année scolaire 2017-2018, il forme 197 élèves dans l'ensemble de ses formations initiales et continues (bac pro CGEM, électromécanicien marine, brevets de capitaine...).





Soutenir le développement de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur et la recherche des Pays de la Loire s'inscrivent dans un contexte international et national qui a connu de nombreuses mutations au cours des dernières années, avec une concurrence qui s'est fortement accrue. Les Pays de la Loire connaissent une recherche particulièrement dynamique mais ce dynamisme n'efface pas la faiblesse structurelle des effectifs de recherche, due en particulier à des organismes nationaux historiquement peu présents et à des universités de création relativement récente.

Le territoire des Pays de la Loire peut compter sur la présence de **l'institut universitaire mer et littoral**, fédération entre l'université de Nantes, IFREMER et le CNRS qui associe des laboratoires et les départements de recherche de ces trois organismes et de plusieurs autres partenaires : l'école Centrale de Nantes et les universités d'Angers, du Maine et de Bretagne Sud. L'IUML est l'un des premiers pôles français de recherche et de formation supérieures maritimes. Un des atouts majeurs de cette structure fédérative réside dans l'étendue des champs thématiques couverts et les nombreux projets collaboratifs entre des disciplines variées.

La Région finance à hauteur de 2,5 millions d'euros la reconstruction d'un bâtiment de **l'école nationale supérieure maritime**. Le projet atteint un budget total de 11,5 millions d'euros. Le futur bâtiment sera partagé avec l'école Centrale de Nantes. Le projet s'inscrit dans une démarche volontariste de la Région de développer des formations d'ingénieurs dans le domaine de l'ingénierie maritime, ainsi que la centralisation des principales activités de recherche de l'établissement sur le site de Nantes. Le rapprochement permettra à l'ENSM de profiter de l'expertise en génie maritime de l'école Centrale ainsi que des équipements (bassin) notamment dans le cadre de ses formations d'ingénierie maritime. De même, l'ENSM apportera aux futurs ingénieurs de l'école Centrale ses connaissances de l'environnement maritime et de l'exploitation d'un navire et ses équipements spécifiques (simulateurs). En outre, cette relocalisation renforcera le développement de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur à proximité (université).

La Région, qui s'investit fortement dans ce rapprochement, souhaite que l'Etat fasse preuve de la même volonté : il faut que les activités pédagogiques et administratives prévues soient bien maintenues sur le site et que les fonds nécessaires soient mis à disposition comme le prévoit le CPER.

Adapter l'offre de formation continue

Dans le domaine de la formation continue des demandeurs d'emploi dans les métiers de la mer, le programme de formations qualifiantes de la Région sur la période 2017-2019 concerne des effectifs importants, puisqu'il porte sur **1 450 stagiaires**. 265 sont attendus dans des formations exclusivement en lien avec la mer (brevet de capitaine ou de mécanicien etc.). Parmi les autres stagiaires, 300 sont attendus dans l'industrie (soudeur, chaudronnier, plasturgiste, fraiseur-usineur etc.), 280 dans le bâtiment pour l'aménagement des paquebots (menuisiers, peintres etc.), 300 dans la logistique en lien avec les services portuaires (magasinier, préparateur de commandes, etc.) et 210 dans l'hôtellerie et le tourisme (cuisiniers etc.).

Concernant les formations courtes d'adaptation à l'emploi mises en œuvre dans le cadre du programme « REGION FORMATION – ACCES emploi », la Région prévoit de cofinancer en 2018 la formation de 66 demandeurs d'emploi aux métiers de la mer : menuisier finition nautique, soudage naval, intégrateur câbleur, production étêtage emboitage poisson. Le coût de ces actions est estimé à 160 000 €.

Sur un périmètre plus large, la Région prévoit aussi en 2018 de cofinancer des formations courtes d'adaptation à l'emploi dans les secteurs de l'industrie, du BTP, de la logistique, du tourisme, de l'hôtellerie, du sport et du commerce. Ces actions de formation devraient concerner 1 300 demandeurs d'emploi dans les départements littoraux. Le cofinancement de ces formations représente un engagement financier de la Région de 4,5 millions d'euros, en mobilisant notamment les fonds du plan national d'investissement dans les compétences.

Par ailleurs, en anticipation du plan de bataille pour l'emploi et à titre d'exemple, des formations spécifiques vont être mises en place pour aider l'entreprise Bénéteau à faire face à de forts besoins de recrutements. Dans ce cadre, la Région prévoit de financer des formations qualifiantes sur les métiers de stratifieur et d'optionneur.

Structurer les réseaux d'acteurs dans une logique de campus

Au niveau régional, la Région accompagne le projet de **campus des métiers et des qualifications du nautisme**, porté par le rectorat et s'appuyant sur le lycée Tabarly aux Sables-d'Olonne. L'initiative prévoit un nombre important d'actions.

Sur le plan pédagogique, il s'agira notamment de développer le volet numérique dans les formations, pour tenir compte des changements dans les usages (temps partagé etc.). Il s'agira aussi de développer des projets pédagogiques inter-niveaux et inter-établissements, afin de favoriser le travail en équipe et l'interconnaissance des métiers et des niveaux de qualification. Il est également prévu d'accompagner les évolutions nécessaires dans les certificats de qualification professionnelle de la branche. D'un point de vue transversal, il est prévu de renforcer l'ouverture internationale, via l'enseignement de l'anglais nautique et via des actions de mobilité des apprenants et des formateurs.

Il est par ailleurs prévu que le campus travaille sur l'attractivité des métiers industriels de la filière. Il sera ainsi présent lors des forums et salons, et un film de promotion des métiers sera élaboré. Le campus s'attachera aussi à faire connaître la diversité des métiers proposés et les évolutions et passerelles possibles. Des actions de découverte des métiers auront lieu dans le cadre des sorties scolaires. De plus, les projets interdisciplinaires se dérouleront en lien avec les activités et métiers du nautisme incluant des rencontres avec les professionnels et des visites d'entreprises.

La candidature des acteurs ligériens est actuellement en cours d'examen par le ministère de l'éducation nationale. La réponse devrait être connue d'ici fin juin.

Au niveau interrégional, la Région s'implique dans une initiative récente concernant la construction navale. En effet, la technicité du domaine impose d'accorder une attention particulière à la formation : les compétences sont source de compétitivité. Ainsi, l'initiative **campus des industries navales** vise la constitution d'un campus maritime multi-sites sur les métiers des industries mécaniques maritimes, pour une complémentarité et une meilleure visibilité des formations, tout en gardant la main sur le rapprochement offre-demande nécessairement local. Des actions visant la promotion des métiers de la construction navale sont aussi envisagées à l'échelle inter-régionale. L'initiative rapproche les Pays de la Loire, la Bretagne, la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine et les grandes entreprises de la construction navale qui y sont implantées, ainsi que les ministères compétents.

10 / DES LEVIERS FINANCIERS ET POLITIQUES AU SERVICE DES PROJETS MARITIMES

Poursuivre le développement du fonds « Litto-Invest »

Les Pays de la Loire bénéficient d'une offre de services bancaires développée et d'un accès au crédit relativement élevé. Leur poids reste cependant modeste au regard des besoins de financement des entreprises et les banques se montrent réticentes à financer certains projets jugés trop risqués (preuve du concept, marchés nouveaux, ...) ou certaines dépenses qui ne peuvent être gagées, comme les dépenses immatérielles ou de trésorerie. Ce sont les TPE qui présentent le plus de difficultés à mobiliser les financements nécessaires. Au surplus, le secteur maritime souffre de difficultés d'accès au financement compte-tenu de ses activités souvent fortement capitalistiques et en milieu hostile.

L'objectif de la Région est de **conforter en fonds propres les entreprises régionales**, souvent structurellement sous-capitalisées, dans le but d'ancrer durablement l'emploi et les compétences sur le territoire régional. Le principe retenu est de ne pas se substituer aux acteurs « classiques » que sont les banques ou les fonds d'investissement, mais **d'intervenir en subsidiarité en cas de défaillance du marché** et dans un objectif **d'effet de levier sur les financements privés**. L'intervention régionale cible plus particulièrement **le pré-amorçage, l'amorçage et les petites capitalisations**. Aussi, la Région a développé en partenariat avec l'écosystème local, des dispositifs de subvention de l'innovation, des outils de microfinance d'aide la création, développement et reprise d'entreprise, des fonds de garanties bancaires et toute une gamme d'aides au financement en fonds propres composée de onze fonds d'investissement.

Dans ce cadre, le fonds d'investissement **Litto-Invest** cible spécifiquement l'économie bleue. Créé en 2015 avec un capital de 5 millions d'euros, il réunit à son capital un large panel d'acteurs de l'économie du littoral : la Banque populaire Grand Ouest, Safidi (filiale de d'EDF énergie nouvelle), et des professionnels des métiers de la pêche (Armement coopératif artisanal vendéen (ACAV) et l'organisation de producteurs de Vendée (OP Vendée). Cette complémentarité de points de vue permet au fonds d'adapter sa stratégie d'investissement en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Initialement ciblée sur les projets issus des secteurs de la pêche et des cultures marines, la stratégie d'investissement a été élargie une première fois sous l'impulsion forte de la Région, afin de mieux prendre en compte les besoins de financement de l'économie du littoral (mareyage, transformation, tourisme, plaisance, EMR).

Le fonds Litto-Invest connaît aujourd'hui une deuxième phase dans son développement avec **un positionnement fort** souhaité par ses actionnaires **sur la thématique de la croissance bleue mais également ouvert sur la croissance verte**. La Banque populaire Grand Ouest a décidé le 13 juin dernier, d'augmenter le capital de 2 millions d'euros afin de donner toute l'ambition souhaitée à ce fonds aux côtés de la Région.

De son côté, **la Région s'engage à poursuivre le développement du fonds Litto-Invest en adaptant sa politique d'investissement aux besoins issus du territoire et le cas échéant en renforçant sa participation au capital du fonds**. Elle mobilisera l'ensemble de ses partenaires (prescripteurs et financeurs) sur cette problématique.

Profiter pleinement des opportunités de financements européens

L'Union européenne dispose de politiques sur les sujets relatifs à la mer depuis de nombreuses années. Une politique maritime intégrée, des législations sectorielles, des stratégies pour la croissance bleue, des plans d'action pour les bassins maritimes, y compris pour l'Atlantique, sont en place.

Les fonds structurels européens (FEDER, FEAMP), les programmes de coopération territoriale INTERREG (Europe du Nord-Ouest, Espace atlantique, Europe) et les programmes d'action communautaire (Horizon 2020, COSME, EUREKA...), permettent d'apporter des réponses concrètes aux enjeux régionaux en particulier dans les domaines maritimes. Ils constituent une source de financement majeure qu'il convient de mieux exploiter. **La Région se pose en facilitateur auprès des acteurs ligériens, pour leur permettre de saisir les opportunités ainsi offertes.**

A travers le programme ACE 2020, **la Région finance ainsi des jours d'accompagnement des porteurs de projets par un consultant expert européen** pour la rédaction des dossiers afin d'augmenter leurs chances d'être retenus (hors fonds structurels). Elle a mis en place également un réseau de spécialistes des fonds européens en matière de recherche et d'innovation afin de favoriser les échanges entre pairs. Ce **Hub Europe** agit ainsi comme relais d'information auprès de ses têtes de réseaux pour répondre à des questions pointues et aider à la constitution de partenariats.

Une journée de sensibilisation sur le programme Horizon 2020 sera également organisée en région le 20 septembre 2018 dans le cadre du Hub Europe. A destination des entreprises et des acteurs académiques ligériens, cette journée est conçue pour informer sur le programme Horizon 2020, décrypter les appels à projets, apporter les conseils pratiques et les clés pour faciliter le montage ou la participation à des projets européens. Table rondes, ateliers, rendez-vous bilatéraux avec des experts, points de contacts nationaux et différentes structures ligériennes susceptibles d'accompagner les porteurs de projets seront proposés à tous les acteurs.

Quelques exemples permettent de mesurer l'ampleur des financements européens au bénéfice de l'économie maritime régionale :

- La Région des Pays de la Loire est chef de file du projet CLIPPER (INTERREG Europe) qui aboutira en 2019 à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des **dynamiques industrielles du secteur maritime** ;
- Dans le cadre d'INTERREG Europe du Nord-Ouest, le projet SEM-REV porté par l'école Centrale de Nantes participe au projet FORESEA de mise en réseau des sites spécialisés en **énergies marines renouvelables** pour faciliter les tests en conditions réelles et ouvrir le marché aux acteurs du secteur. Son budget s'élève à plus de 10 millions d'euros ;
- Le programme HORIZON 2020 doté d'un budget total de 74 317 millions d'euros pour la période 2014-2020 soutient la recherche et l'innovation dans tous les domaines, y compris ceux liés à la mer. Il présente ainsi de réelles opportunités pour les acteurs ligériens. A titre d'exemple, les projets ci-dessous impliquant des acteurs ligériens ont pu bénéficier d'un financement européen entre 2 à 11 millions d'euros selon les cas :
 - Les Pays de la Loire et la Bretagne participent avec six autres régions au projet Ocean-ERA-NET Cofund dédié aux **énergies océaniques** ;
 - Algosource technologies participe avec quinze autres partenaires au projet MAGNIFICENT pour le développement des **micro-algues** en vue d'applications en alimentation et en cosmétique ;
 - STX, l'IRT Jules Verne et l'école Centrale de Nantes participent au projet RAMSSES (36 partenaires) consacré aux **matériaux avancés** dans l'industrie maritime ;

- L'université de Nantes est l'un des quinze partenaires du projet TAPAS qui évalue les cadres réglementaires et de licences de différents pays européens en ce qui concerne **les technologies offshore et l'aquaculture**.

Pour autant, **la participation des acteurs ligériens aux programmes européens doit être accrue**. En renforçant sa stratégie maritime, la Région peut aller plus loin et faire en sorte que l'Europe irrigue encore davantage les actions régionales sur les questions maritimes. Le recrutement de **trois agents supplémentaires dédiés au montage de projets européens** viendra à cet égard rapidement renforcer la capacité de la Région à s'impliquer dans de nouveaux projets. Rattachés à la direction des politiques européennes, ces agents seront considérés comme « volants » dès lors qu'ils seront en mesure de venir appuyer une direction de politique publique dans le montage d'un projet jugé d'intérêt particulier pour la Région.

L'investissement de la Région sur le post 2020 sera également important, d'autant plus que la dimension maritime pourrait être plus prégnante dans les programmes européens après 2020, notamment dans le futur programme cadre pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe - 2021-2027). Des discussions sont également en cours pour un soutien renforcé de la BEI aux investissements dans l'économie maritime. **La Région suivra ces développements afin de les anticiper et de les influencer pour en faire bénéficier au mieux son territoire et ses acteurs.**

Influencer encore davantage la politique européenne pour préparer l'avenir

La Région s'appuie sur son **bureau de représentation à Bruxelles** qui assure un suivi des actualités européennes, facilite les échanges avec les décideurs européens et collabore avec les réseaux reconnus à Bruxelles. Depuis juin 2016 elle préside à nouveau **la commission Arc Atlantique** qui rassemble la plupart des régions du bassin maritime. Les Pays de la Loire ont été à l'initiative de la création de ce réseau au début des années 90 et en juin 2018 la Région candidate à un renouvellement de sa présidence pour deux ans.

La Région souhaite notamment accentuer la mobilisation de la commission Arc Atlantique dans les domaines de la formation maritime qui constitue une priorité très largement partagée au sein des régions membres. Cela pourrait prendre la forme d'**une candidature au programme ERASMUS+** pour une alliance sectorielle de la connaissance (projets transnationaux, axés sur les résultats, entre **les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises**). Ce projet permettrait de mieux identifier les besoins de compétence des régions de l'Arc Atlantique et de combler les lacunes existantes dans les industries maritimes et le secteur de la pêche. L'objectif serait d'offrir à terme une formation pertinente, hors enseignement supérieur, correspondant directement aux besoins des régions de l'Arc Atlantique.

La Région s'engage à poursuivre des actions de lobbying ciblées sur des sujets à fort enjeu régional comme l'industrie navale, les énergies marines renouvelables et l'accessibilité du port, notamment grâce à un raccordement au corridor Atlantique. Elle participe aussi activement à la préparation d'une future politique commune de la pêche durable. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de forte mobilisation de la part de nombreuses parties prenantes en Europe – parlementaires, gouvernements, fédérations professionnelles, collectivités territoriales - en faveur d'une politique maritime plus volontariste. L'Union européenne s'est ainsi récemment saisie de grands enjeux comme la gouvernance internationale des océans, les compétences des travailleurs dans le secteur des technologies maritimes, la pollution marine ou encore la question des navires et des ports du futur. Les changements climatiques, affectant largement les zones côtières, restent par ailleurs une priorité de l'Union européenne.

Des initiatives très concrètes sont déjà opérationnelles ou sur le point de l'être et pourront directement bénéficier à la région et ses acteurs, permettant aux projets régionaux d'obtenir un soutien européen :

- Décarbonation des îles (Clean Energy for EU islands),
- Adaptation aux changements climatiques (Climat-ADAPT),
- Formation et éducation pour les métiers de l'économie bleue (Blue Careers),

- Filières maritimes émergentes (biotechnologies, énergies marines renouvelables),
- Réduction des plastiques dans les océans (développement de technologies, économie circulaire),
- Tourisme côtier durable,
- Utilisation des données marines (EMODnet) et des services d'observation satellite marine (Copernicus Marine Service).

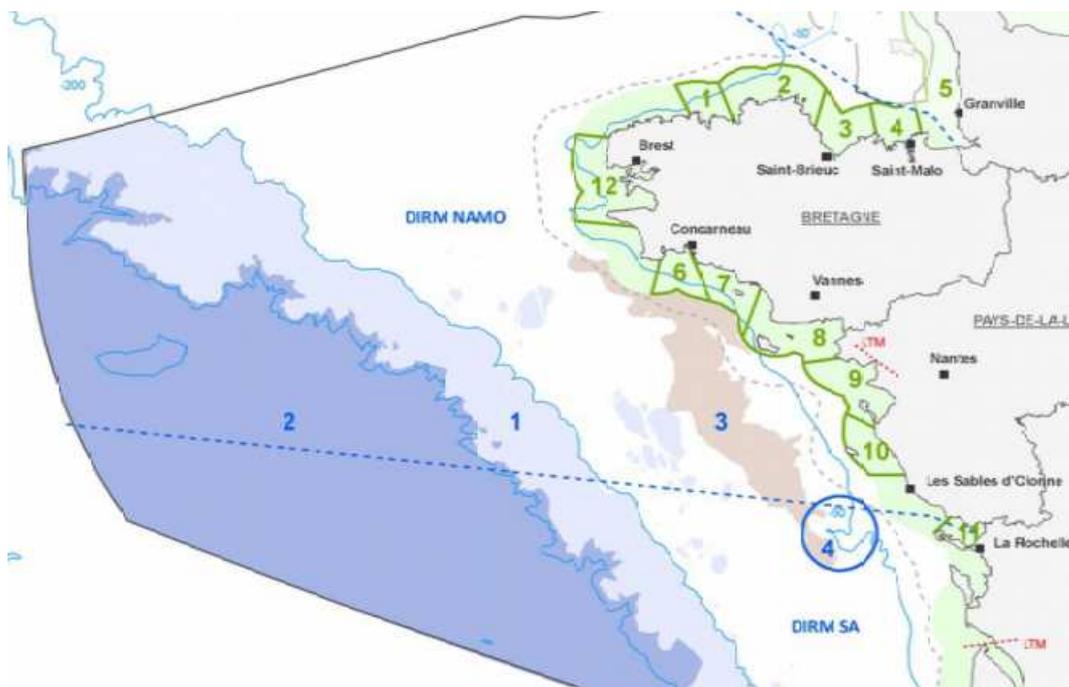


3^{ème} pilier / PROTÉGER – SAUVEGARDER : La préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral

L'objectif de la Région est de protéger et de mettre en valeur la mer et le littoral en tenant compte de **la fragilité des milieux naturels**, des **évolutions climatiques**, de **l'attractivité démographique** et des **conflits d'usage**. Pour ce faire, il importe de cultiver **une vision dynamique et positive** de préservation et de valorisation de la biodiversité afin qu'elle soit un ancrage fort du développement économique et territorial de la région dans toutes ses dimensions.

Les grands ensembles à enjeux environnementaux au droit des Pays de la Loire (source DIRM NAMO)

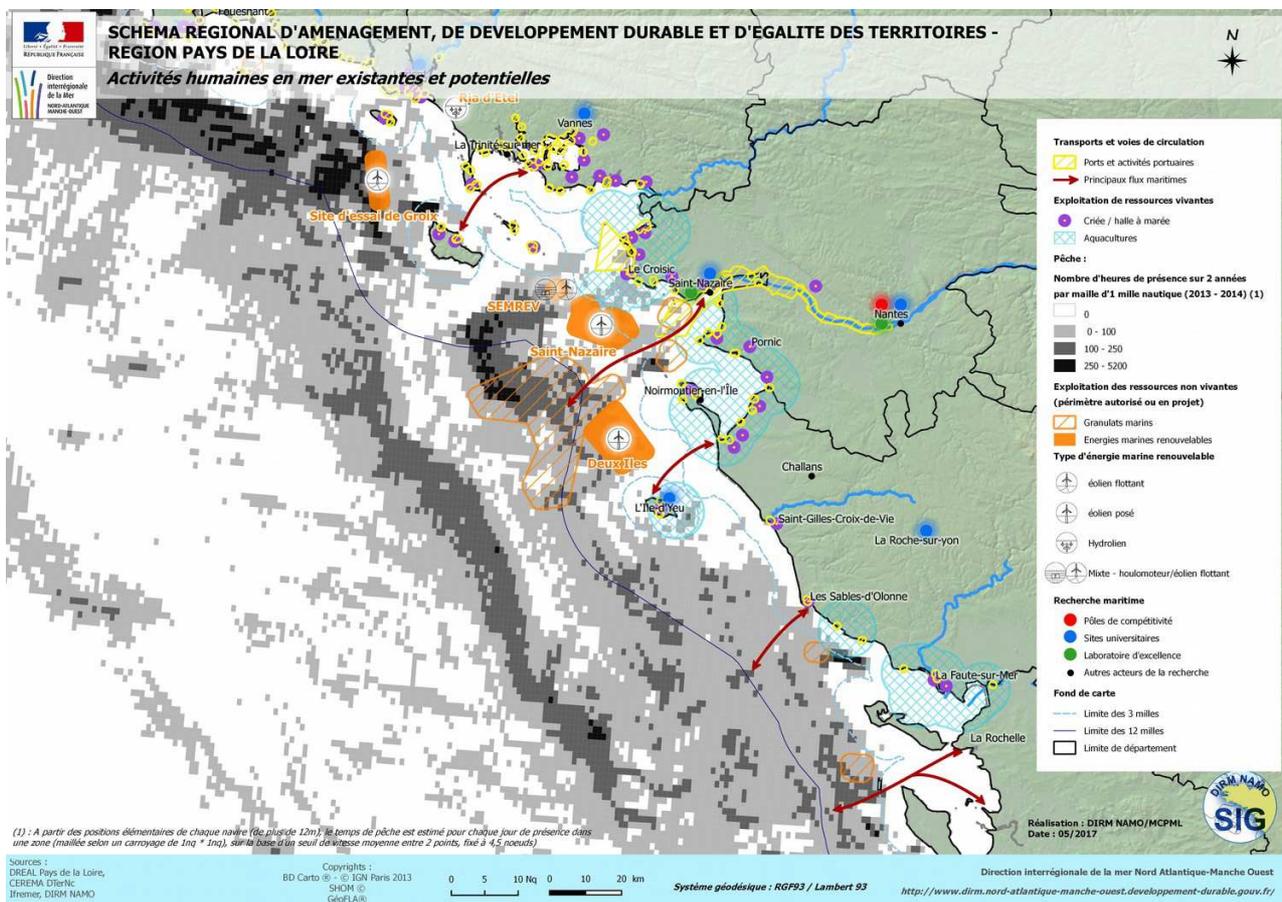
- 1 / **Le talus du plateau continental** où se concentrent de nombreuses espèces
- 2 / **Les grandes plaines abyssales**
- 3 / **La grande vasière** constituée d'habitats vaseux particulièrement sensibles et productifs (langoustine, nurserie de merlu)
- 4 / **Le plateau de Rochebonne** riche d'une biodiversité unique (habitats récifs, habitat du grand dauphin et du marsouin commun, oiseaux marins)
- 8 / **Belle-Île/Quiberon/Le-Croisic** avec la baie de Vilaine pour son intérêt halieutique et ornithologique, quelques bancs de maërl et une côte très découpée qui favorise une grande diversité d'habitats (champs de blocs, sables dunaires, herbiers de zostères, landes littorales, falaises avec végétation)
- 9 / **L'estuaire de la Loire et la baie de Bourgneuf** avec des récifs d'hermelles et zones d'herbiers, sont un point d'entrée majeur pour les amphihalins et une zone importante pour les oiseaux marins migrateurs
- 10 / **L'île d'Yeu** avec la présence de laminaires autour de l'île et d'herbiers de zostère à Ker Châlon, zone importante pour les oiseaux marins
- 11 – **La baie de l'Aiguillon et l'estuaire de la Lay**, zones à enjeux de par l'étendue des vasières et des récifs à hermelles



1 / UN BESOIN DE CONNAISSANCE AU SERVICE D'UNE VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE

Il existe un important besoin de **recherches scientifiques sur les espaces côtiers, le milieu marin et leurs ressources**, pour mieux comprendre les interactions entre terre et mer et entre les multiples facteurs en présence, aux impacts souvent cumulés. **De nombreuses études ont déjà été conduites. Elles méritent d'être réunies dans une base commune ouverte à tous** pour donner lieu à davantage de pédagogie et de communication auprès du grand public, à l'image par exemple du site internet de l'observatoire régional des risques côtiers (OR2C) et des initiatives locales, comme Biotopia à Notre-Dame-de-Monts.

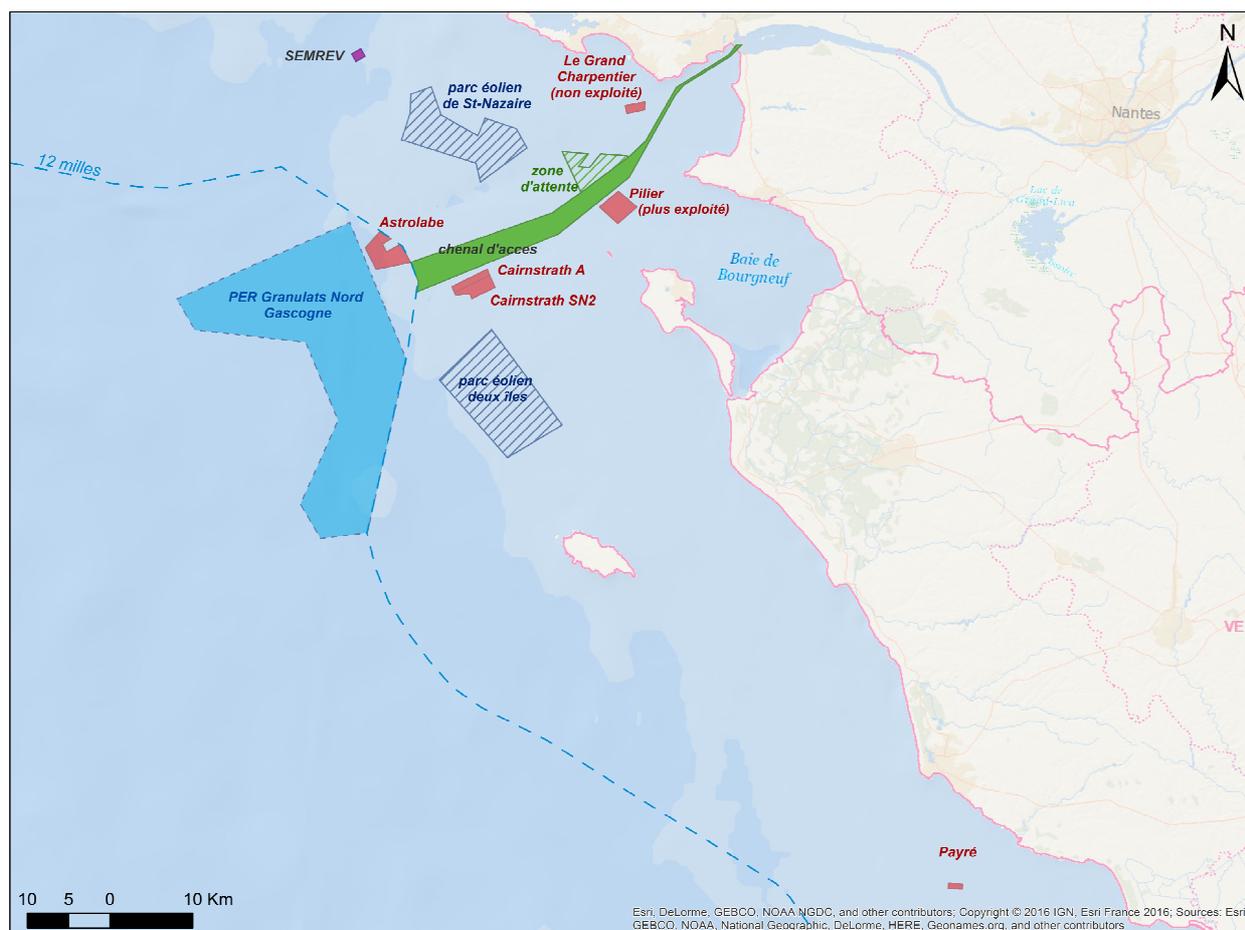
Cette connaissance objective est essentielle pour mener à bien une véritable **planification stratégique** c'est-à-dire une vision prospective partagée de l'occupation et des usages tant des espaces côtiers que du domaine maritime. Sur les espaces côtiers l'enjeu principal concerne la conciliation des conséquences de leur forte attractivité démographique avec la préservation des nombreux espaces naturels sensibles. Pour le domaine maritime qui relève de la responsabilité de l'Etat, l'enjeu est la recherche d'une cohabitation harmonieuse et adaptable dans le temps : pêche, aquaculture, plaisance et activités balnéaires, extraction de matériaux, énergies marines renouvelables, zones protégées, transport maritime et accès nautiques, etc. C'est une des vocations fondamentales du document stratégique de façade. **Au regard de l'importance de ce sujet pour tous les acteurs de la mer et du littoral, la Région souhaite s'impliquer dans cette dynamique, en particulier dans le cadre de l'ARML.** Dans cette perspective, elle s'apprête à accompagner notamment le projet de **chaire maritime de « recherche sur les dynamiques des activités humaines en mer et la planification de l'espace maritime »** portée par le groupement d'intérêt scientifique VALPENA, l'Institut universitaire mer et littoral (IUML) et la fondation de l'université de Nantes.



Vigilance vis-à-vis de l'activité d'extraction des granulats marins

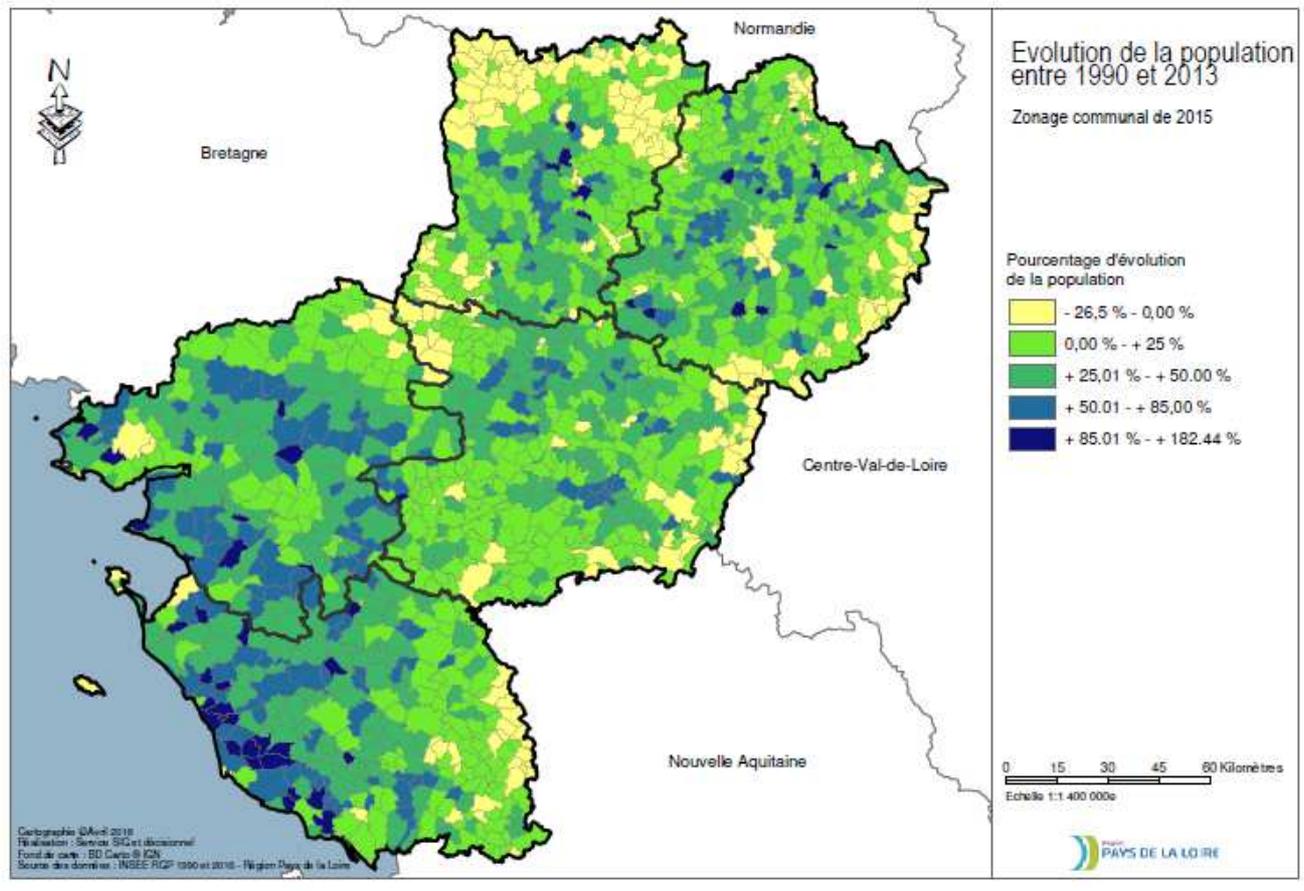
L'activité d'extraction de granulats marins dans la paléo-vallée de la Loire a débuté à la fin des années 80, tandis qu'étaient arrêtées les extractions dans le lit du fleuve. La paléo-vallée de la Loire correspond aux alluvions accumulées pendant des millénaires avant la fonte glaciaire qui a progressivement élevé d'une centaine de mètres le niveau de la mer. Pour répondre en particulier aux besoins du maraichage et du bâtiment et des travaux publics pour les aménagements, conséquences de la forte croissance démographique sur le littoral, plus de trois millions de tonnes sont extraits en moyenne chaque année en Pays de la Loire, jusqu'à présent sur le site du Pilier en Baie de Bourgneuf, auquel succède le site de Cairnstrath à 17 km à l'Ouest de l'île de Noirmoutier. Cet approvisionnement en circuit court représente environ la moitié des besoins des départements côtiers de la façade (contre 2% des besoins au niveau national).

En dépit des études déjà conduites, on connaît mal les impacts notamment cumulés de cette activité, tant sur les ressources halieutiques que sur les phénomènes d'érosion du trait de côte. C'est la raison pour laquelle la Région, en lien avec les élus du Département de la Vendée a obtenu de l'Etat, autorité compétente en la matière, l'assurance de **plafonner au niveau actuel le volume de ces extractions, de refuser tout nouveau permis de recherche, d'inscrire ces principes dans le document stratégique de façade en cours d'élaboration et d'entreprendre en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés toutes les études nécessaires pour mieux apprécier les impacts économiques et environnementaux.**

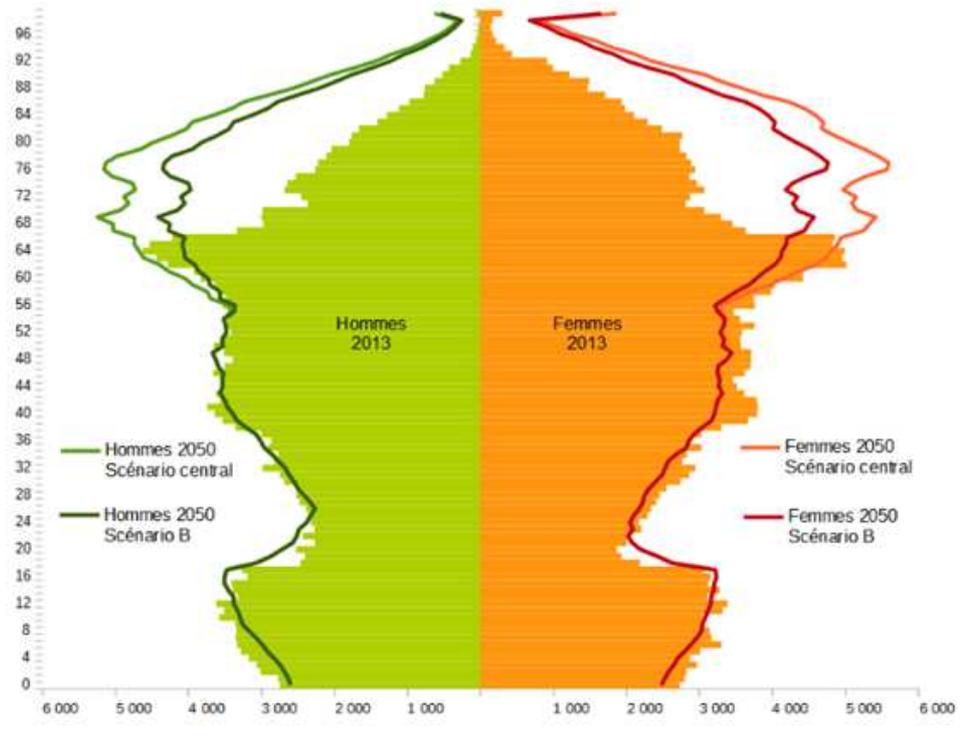


Source : Union nationale des producteurs de granulats

2 / UNE RÉPONSE INNOVANTE ET ADAPTÉE AUX DÉFIS DE L'ATTRACTIVITÉ LITTORALE



Projection de la population littorale des Pays de la Loire à 2050



Source INSEE

Les politiques régionales d'aménagement du territoire au service du littoral



Source : agence régionale Pays de la Loire territoire d'innovation

Les territoires littoraux sont confrontés à différents enjeux, propres à leur caractère maritime qui constituent à la fois **des atouts** pour leur développement, mais aussi **des contraintes** fortes qui peuvent entraver ou rendre complexes leurs projets :

- La protection des espaces naturels et de la biodiversité,
- La gestion des risques de submersion marine,
- L'accès aux services non marchands dont la santé avec la présence d'une population âgée,
- Le développement diversifié des activités économiques et touristiques,
- L'habitat et le foncier dans une logique d'équilibre intergénérationnel et entre les résidents à l'année et l'accueil touristique estival,
- Les mobilités intra et extra territoriales avec des flux pendulaires parfois conséquents,
- La couverture en téléphonie mobile et l'accès au haut et très haut débit,
- La transition énergétique,
- La préservation du patrimoine et des identités, notamment dans les îles.

Pour y répondre, **les contrats de territoire-Région (CTR)** s'adaptent aux enjeux spécifiques de chaque territoire qui définit ainsi librement ses projets prioritaires. Une **bonification « littorale »** vient à bon escient augmenter leur dotation pour tenir compte de leurs situations particulières. A ce jour, douze contrats avec les EPCI littoraux et de l'estuaire et les îles ont été signés ou sont sur le point de l'être :

- en Loire Atlantique : Cap-Atlantique, CARENE, Estuaire-Loire-et-Sillon, Sud-Estuaire, Pornic-Agglomération-Pays-de-Retz et Sud-Retz-Atlantique,
- en Vendée : Challans-Gois-Communauté, Île de Noirmoutier, Île d'Yeu, Océan-Marais-de-Monts, Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Sud-Vendée-Littoral.

A noter qu'au regard de ses contraintes d'insularité et des obligations de continuité territoriale, l'île d'Yeu fait l'objet d'un soutien spécifique de la part de la Région.

Dans le cadre du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (**SRADDET**), la Région souhaite inscrire **des préconisations à prendre en compte dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT)** sur les enjeux spécifiques de ces territoires littoraux. L'alinéa 5 de l'article L4251-1 du CGCT permet en effet au SRADDET de préciser pour ces territoires « les modalités de conciliation des objectifs de protection de l'environnement, du patrimoine et des paysages ». Un travail préalable sera conduit en partenariat avec les intercommunalités des territoires de SCoT concernés afin d'identifier de manière pragmatique les enjeux, les objectifs et les actions possibles.

En appui à l'élaboration de leur stratégie de territoire, la Région pourra mobiliser **le fonds régional d'études stratégiques (FRES)** avec un taux bonifié pour les territoires qui mettraient en œuvre un volet maritime au sein de leurs documents stratégiques : au lieu de 30% pour les études et SCoT en révision, le taux pourrait être porté à 40 ou 50%. A ce jour, sur le littoral des Pays de la Loire, trois SCoT sont déjà approuvés (CARENE, Pays-de-Retz et Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie), ceux de Cap-Atlantique et des Sables-d'Olonne-Agglomération sont en cours de révision et trois SCoT sont en cours d'élaboration (Nord-Ouest-Vendée, Vendée-Grand-Littoral et Sud-Vendée-Littoral).

Par ailleurs, la Région expérimentera un appui personnalisé auprès de **deux territoires tests**, a minima, à raison d'un dans chaque département côtier, afin de les accompagner dans le développement d'une stratégie de SCoT et/ou de territoires intégrant pleinement les enjeux maritimes et littoraux. A ce titre, elle pourrait mobiliser **l'expertise** nécessaire aux côtés des territoires, en s'appuyant sur les agences d'urbanisme, l'agence régionale, les CAUE, les services de l'Etat et des Départements et les universités via une plateforme commune.

La Région favorisera en outre **l'animation et la mise en réseau des communautés de communes littorales**, afin de partager des thématiques communes et valoriser des projets innovants. La Région pourrait animer un tel **groupe de travail au sein de l'ARML**, en lien avec les deux Départements côtiers, à l'image de ce qui est fait par l'association des îles du Ponant ou par le réseau rural régional sur d'autres thématiques.

Des TER vers la mer

Le train des plages a été créé en 2013 sur la ligne Saumur/La Roche-Sur-Yon/Les Sables-d'Olonne. Il permet aux Ligériens d'aller à la plage grâce à une desserte de qualité permettant un aller-retour dans la journée. Il rencontre un vif succès avec 60 000 voyages réalisés entre 2013 et 2016. Cette initiative a ensuite été déclinée sur deux autres axes : Le Mans/Le Croisic et Nantes/Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Des campagnes de communication sont réalisées chaque année pour faire connaître cette alternative à la voiture individuelle. En outre, depuis l'été 2016, **des voyages culturels commentés** sont organisés à bord, permettant de découvrir la patrimoine ferroviaire des Pays de la Loire vers le littoral. En 2017, plus de 1 300 personnes en ont profité sur les lignes Saumur/Les Sables-d'Olonne, Nantes/Pornic et Nantes/Le Croisic.

A l'occasion du **Vendée Globe**, la Région partenaire de cet évènement met en place un dispositif de transport exceptionnel pour **inciter le public à assister au départ de la course en venant en train** : des circulations supplémentaires et des renforcements de capacités des trains sur la ligne ferroviaire Nantes/Les Sables-d'Olonne sont mis en place les week-end précédents et celui du départ de la course et un tarif unique de 10 € est proposé lors du départ, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus. Par ailleurs, les personnes s'inscrivant sur le site de covoiturage « IDVROOM » bénéficient d'un billet gratuit offert par la SNCF pour leur voyage jusqu'aux Sables-d'Olonne. Enfin, lors de la dernière édition, une rame mise aux couleurs de l'évènement a circulé sur l'ensemble du réseau régional ferroviaire les deux mois précédents.

Depuis fin 2015, en réponse à des demandes exprimées lors des comités de ligne, la Région a mis en place d'un tarif préférentiel TER « groupes de jeunes » pour **les classes de mer**, plus compétitif que le transport en car et complémentaire à l'offre existante de la SNCF, orientée vers les déplacements nationaux et internationaux en TGV.

3 / UN PLAN RÉGIONAL DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Avec 11% de ses cours d'eau en bon état écologique et 48% de qualité moyenne, la région des Pays de la Loire est très loin de la moyenne nationale qui est de 43% de masses d'eau en bon état. La situation des deux départements littoraux de la région est encore plus préoccupante avec 1% pour la Vendée et 2% pour la Loire-Atlantique. Cette situation résulte des contraintes fortes dues à la croissance démographique, aux activités notamment agricoles et à un contexte morphologique défavorable.



La Région participe déjà à la restauration de la qualité de l'eau à travers son soutien aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et aux contrats régionaux de bassin versants (CRBV). A l'exemple du contrat Auzance Vertonne, validé en novembre 2017, cet outil régional a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau rendue à la mer, de restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et saumâtres (estuaire et zones humides) qui ont un rôle important pour

l'épuration des eaux et le cycle biologique de nombreuses espèces. Cet effort pour améliorer la qualité de l'eau est également intégré à la politique agricole régionale avec le portage des mesures agri-écologiques et climatiques (MAEC), le développement de l'agriculture biologique (MAE bio) ou la participation régionale au programme ECOPHYTO, plan de lutte contre la pollution des eaux par les phytosanitaires.

La Région entend aller plus loin en renversant la tendance de dégradation. Pour ce faire, en juillet 2017, elle a signé avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne une convention pluriannuelle de partenariat destinée à renforcer leur coopération pour **faire mieux et plus vite**. Plusieurs priorités ont ainsi été définies autour d'une meilleure gouvernance, de la simplification des procédures, de l'amélioration des connaissances par la création d'un observatoire de l'eau, du renforcement du dialogue entre acteurs économiques et gestionnaires de l'eau, d'un soutien aux politiques locales de planification et de gestion de l'eau (SAGE) et de la poursuite de la politique en œuvre pour la Loire.

Ces actions sont complétées par l'élaboration d'un projet « LIFE intégré REVERS'EAU » visant à développer de nouvelles actions concrètes (contrats d'objectifs entre une coopérative ou une industrie agroalimentaire et les agriculteurs fournisseurs, etc.) pour améliorer la qualité de l'eau dans notre région avec le soutien de l'Union européenne. La préparation de ce projet intégré dans le cadre du programme européen LIFE est également l'occasion de constituer une conférence ligérienne de l'eau qui rassemble tous les acteurs publics, privés et associatifs de l'eau pour créer une nouvelle dynamique sur le sujet.

La qualité des eaux littorales est directement liée à celle des eaux douces qui s'y déversent, issues du bassin versant des petits fleuves côtiers et dans une plus grande mesure celui de la Loire. Leur impact est très important pour toute la frange littorale, au niveau des usages aussi bien que des milieux naturels. Elle est **essentielle en particulier à l'aquaculture, véritable « sentinelle » en la matière.**

Sur les douze masses d'eaux réparties le long du littoral ligérien, quatre sont considérées en bon état écologique. Les autres sont eutrophisées ou souffrent d'un appauvrissement de la biodiversité, en particulier dans les zones d'estuaire. Cette situation résulte directement de la densification de la population, de l'artificialisation des espaces côtiers et des faibles débits d'eau douce du fait des besoins en eau potable. Dans ces circonstances, seulement 20% des zones aquicoles sont classées en niveau A, signe d'une bonne qualité des eaux. Beaucoup sont classés en niveau B qui n'empêche pas l'activité mais impose des installations adaptées. Le risque pour elles est de descendre en niveau C interdisant l'activité.

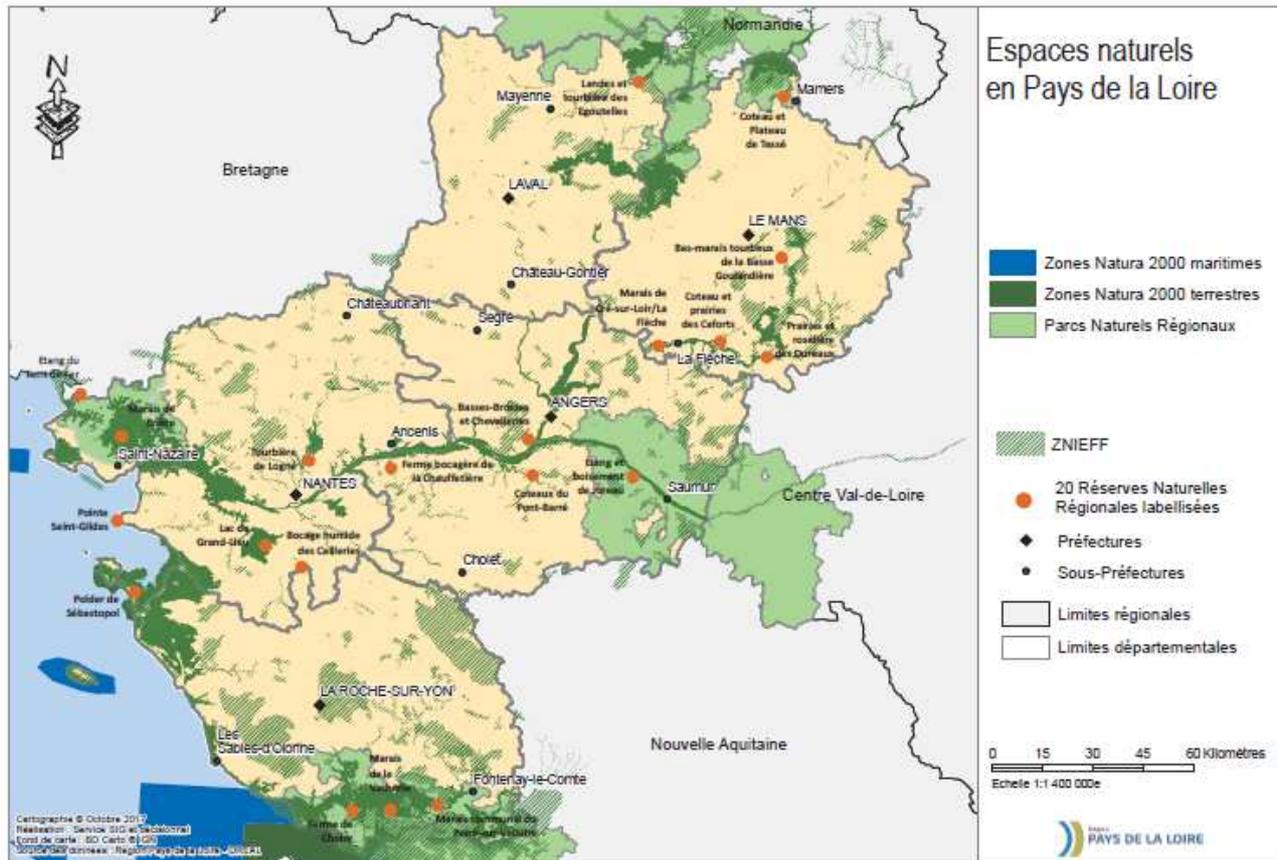
Des efforts très importants ont déjà été faits en particulier en termes de traitement des eaux usées, de pratiques agricoles et de préservation des zones humides très présentes le long du littoral. Ils commencent à porter leurs fruits : depuis le début des années 2000, l'agence de l'eau observe ainsi un début de baisse des concentrations en azote et dans une moindre mesure en bactéries et en métaux lourds. Cependant, compte tenu de l'inertie entre les mesures prises et leurs effets, **les efforts entrepris méritent d'être poursuivis et amplifiés.**

Les observatoires existants au niveau territorial (observatoire départemental de l'eau en Vendée, observatoire des eaux estuariennes et marines dans les baies de Bourgneuf et de l'Aiguillon ...) assurent une vigilance sur cette qualité sanitaire, en complément des actions réalisées sur les bassins versants, soutenues par l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région et les Départements au travers de leurs outils de contractualisation.

Dans ce contexte, la Région demande à l'Etat de partager cet effort supplémentaire en inscrivant la reconquête de la qualité des eaux dans le contrat d'avenir.

4 / LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Le littoral ligérien se caractérise par ses grands marais côtiers, baies et estuaires : baie de l'Aiguillon, traicts du Croisic et marais de Guérande, baie de Bourgneuf et marais breton. Ils sont reconnus à l'échelle internationale pour leur rôle d'accueil d'oiseaux en hivernage ou en migration. La nature du substrat (sableux, rocheux, vaseux), l'exposition aux facteurs abiotiques (submersion, vent, houle...) sont autant de facteurs qui déterminent différents habitats : slikke, schorre, plages de sable, dunes et landes, pelouses aérolines.



Ces habitats littoraux, souvent de petite surface, ont une forte valeur patrimoniale qui pousse à agir. Globalement, les milieux littoraux constituent le milieu de vie de nombreuses plantes rares et menacées, représentant 12% de la liste rouge régionale. S'agissant de la faune, les espaces littoraux jouent un grand rôle dans la conservation d'espèces emblématiques : pélobate cultripède, gravelot à collier interrompu et autres limicoles côtiers, pipit rousseline et orthoptères.

Le littoral régional subit des pressions importantes du fait de l'urbanisation (90% des rivages sont urbanisés). Cependant, même isolés et de surfaces réduites, les milieux naturels littoraux constituent d'importants réservoirs de biodiversité, et la Région a une forte responsabilité dans leur conservation et leur interconnection.

A ce titre, la Région participe auprès de l'agence française pour la biodiversité à la mise en place du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis dont le périmètre couvre le sud de la Vendée.

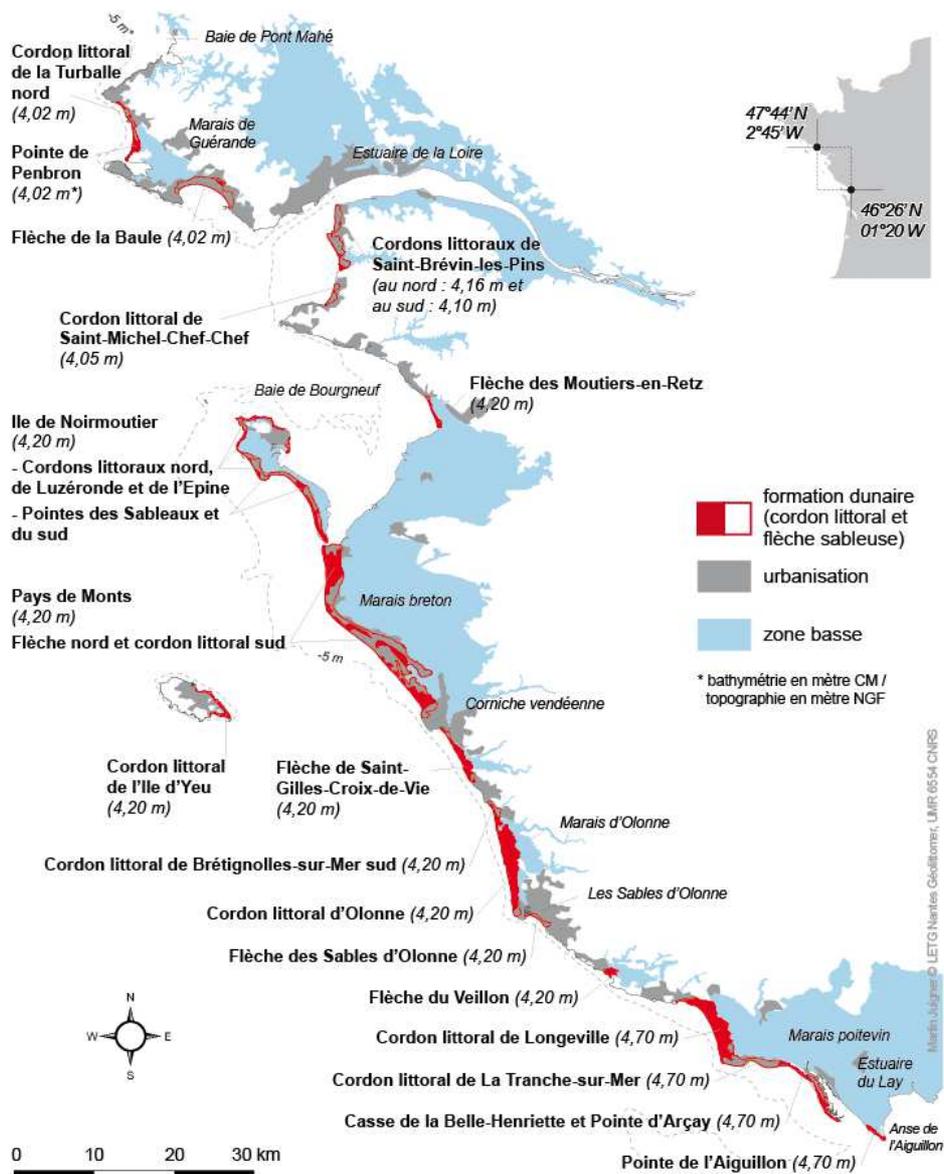
Deux projets majeurs apparaissent à ce jour particulièrement intéressants : le projet LIFE Sallina porté par la communauté d'agglomération Cap-Atlantique sur les marais salants et rétro-littoraux (associant les professionnels de la filière) et le projet de repli stratégique et de requalification d'espaces naturels littoraux porté par la commune du Château-d'Olonne.

La politique d'acquisition foncière du conservatoire du littoral

Face aux enjeux et à ce défi de concilier développement et préservation, de nombreux acteurs régionaux travaillent à protéger la partie la plus naturelle et la rendre accessible au plus grand nombre, dans le respect des équilibres naturels. C'est le cas du conservatoire du littoral qui acquiert depuis de nombreuses années des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés et supports d'activités diversifiées. Il gère actuellement plus de 7 000 hectares répartis sur près de quarante sites.

La Région a décidé de réactiver un partenariat avec le conservatoire du littoral. Elle pose une première pierre en 2018, en choisissant de financer à hauteur de 70 000 € des actions concrètes de restauration, de valorisation économique et d'ouverture au public d'espaces littoraux emblématiques et propriétés du conservatoire du littoral (des dunes de Pen-Bron à La Turballe, de la pointe d'Arçay à La Faute-sur-mer). Par la suite, la Région poursuivra les discussions avec le conservatoire en vue d'un partenariat pluriannuel.

5 / CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA GESTION RAISONNÉE DU TRAIT DE CÔTE



Le littoral est constitué de 140 kilomètres de côtes dunaires, 135 kilomètres de côtes poldérisées par des digues et 111 kilomètres de falaises. On recense 197 000 hectares de zones basses réparties sur 58 communes qui comptabilisent un total de 300 000 habitants. Les enjeux environnementaux sont très importants, les milieux naturels étant coincés entre une urbanisation intense côté terre et une érosion difficilement maîtrisable côté mer. Cette dernière induit deux types de risques : la perte de territoires et l'altération des défenses côtières artificielles ou naturelles avec alors des risques majeurs de submersion marine.

La tempête Xynthia a mis en évidence, de la façon la plus douloureuse qui soit, la fragilité de notre littoral face à ces phénomènes naturels. Il s'agit désormais de permettre aux collectivités concernées et à l'Etat d'anticiper l'évolution des risques littoraux et de faciliter ainsi les choix pertinents en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le contrat régional de solidarité territoriale : une démarche innovante sur le Sud-Vendée-littoral

Le Sud-Vendée-littoral a durement été frappé par la tempête Xynthia dans la nuit du 27 au 28 février 2010. Les communes de l'Aiguillon-sur-mer, La Faute-sur-mer et la Tranche-sur-mer ont été les plus touchées : 29 morts à La-Faute-sur-mer², 1 000 maisons sinistrées dont 701 déconstruites uniquement sur le territoire de la commune de la Faute-sur-mer, soit 20% du territoire fautais déconstruits, 150 exploitations agricoles touchées en Vendée, 75 des 120 kilomètres de digues en Vendée à reconstruire après le passage de Xynthia.

La Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et l'Etat ont été présents aux côtés des habitants dès le lendemain du drame. Dès le 3 mars 2010, la Région votait à l'unanimité **un plan tempête régional** pour un montant de 20 millions d'euros, dont 10 millions au titre des travaux de réhabilitation des ouvrages de défense contre la mer. Un volet de ce plan a été consacré à l'après tempête prévoyant la mobilisation de toutes les forces publiques. Ainsi, la Région a animé durant deux années une démarche collective de réflexion sur l'avenir. À sa juste place, la collectivité régionale s'est appliquée à rassembler les acteurs du territoire, à apporter les compétences d'experts, à affiner le diagnostic et à approfondir les pistes de travail.

Trois ateliers de concertation ont été organisés : près de 200 personnes, représentant(e)s du monde associatif, professionnels, élus locaux, parlementaires et représentants de l'intercommunalité et des communes du Département de la Vendée, de la Région, de l'État ont ainsi pensé ensemble l'avenir de leur territoire. Cette démarche a permis de construire des objectifs partagés, d'élaborer une feuille de route commune et de déboucher sur **un contrat régional de solidarité territoriale en direction des trois communes vendéennes sinistrées**, à proportion des dommages subis et qui est une déclinaison du volet territorial du contrat de plan Etat Région 2015-2020.

Ce contrat est un **contrat exceptionnel**, par la situation dramatique qui est à son origine et par les moyens nécessaires pour reconstruire et redynamiser le territoire. Ainsi, l'Etat s'engage à hauteur de 2,5 millions d'euros et la Région à hauteur de 6,5 millions d'euros. Son objectif est de **redonner confiance au territoire et à ses habitants**. Quatre thèmes le structurent : la sécurité et la protection du littoral, la valorisation du potentiel nature, la requalification des zones de solidarités et le développement économique (tourisme, développement portuaire, dynamisation des métiers de la mer).

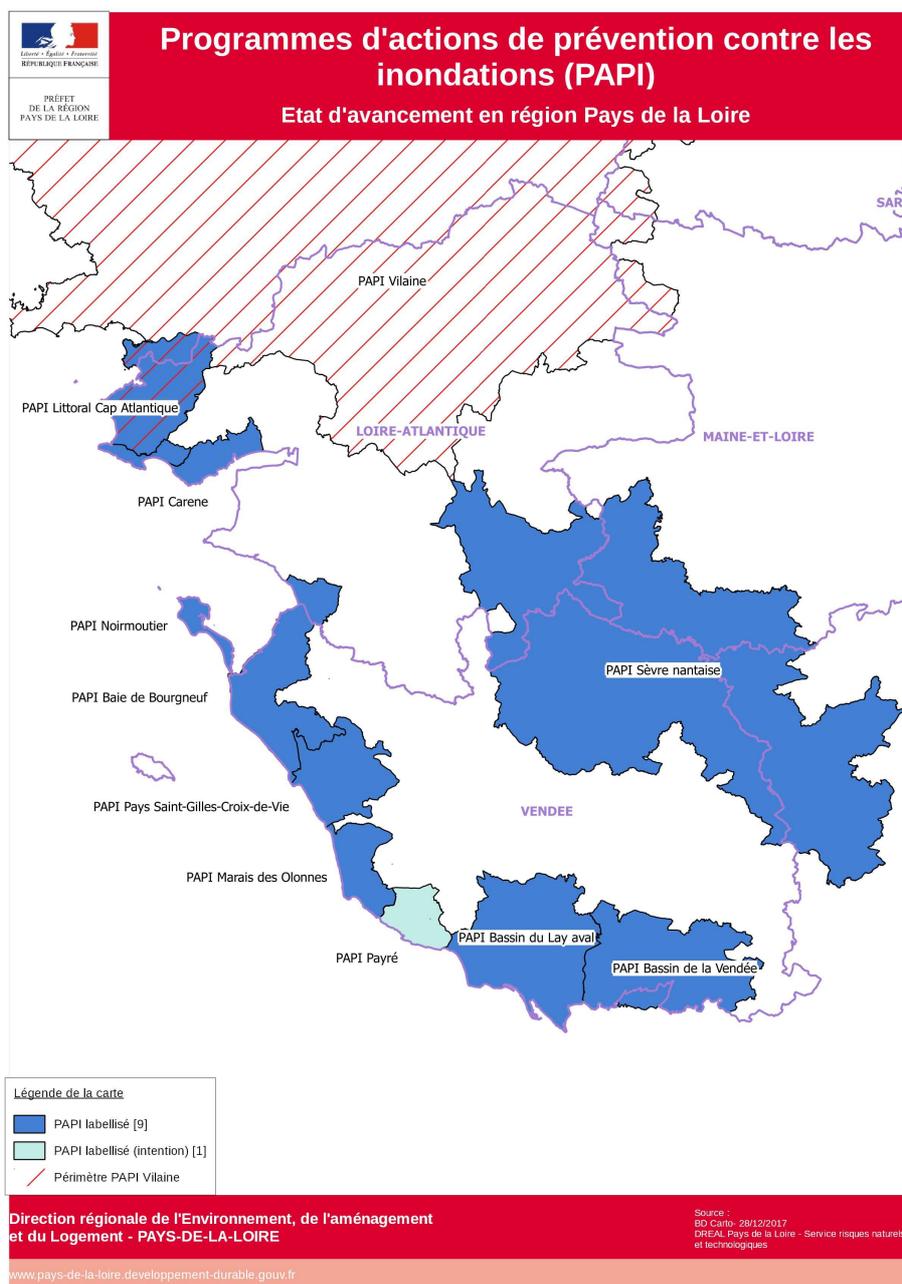
La Région s'est fortement impliquée sur la requalification des zones dites de solidarité puisque, en accord avec l'Etat et les partenaires du territoire, elle porte en maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de La-Faute-sur-mer des opérations concrètes structurantes pour cette collectivité avec pour principe majeur de favoriser le passage progressif du milieu urbanisé au milieu naturel, en valorisant le patrimoine paysager et environnemental du site avec divers aménagements.

² et 12 morts en Charente-Maritime

Ces opérations sont en cours de réalisation et sont des marqueurs forts pour ce territoire qui n'oublie pas pour autant ce drame.

La prévention des risques et la gestion du trait de côte

Depuis 2012, dans le cadre de la **convention régionale littoral** réunissant l'Etat, la Région et les deux Départements côtiers, une stratégie est à l'œuvre autour de l'anticipation des aléas et de l'adaptation à l'évolution du littoral. A ce jour, **neuf programmes d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI)** ont été mis en œuvre (sept en Vendée et deux en Loire-Atlantique), pour un montant total d'actions de près de 50 millions d'euros subventionnées à hauteur de 27 millions d'euros. L'Etat en finance 40% et la Région et les Départements, 15% chacun. Il s'agit essentiellement, d'études de risques et de restauration et rehausse de digues. **Une nouvelle convention 2019-2022 poursuivra la dynamique partenariale mise en place.**



L'observatoire régional des risques côtiers

L'observatoire régional des risques côtiers (OR2C) a été initié en 2016 par l'université de Nantes. Il a reçu le soutien de l'Etat et de la Région qui s'est fortement mobilisée au travers d'une aide de 600 000 € pour 800 000 € d'investissement. **Il permet aux collectivités concernées par des risques littoraux d'avoir une vision partagée de leurs évolutions afin de faciliter leurs choix d'aménagement et d'urbanisme.** A l'aide d'une plateforme aéroportée de mesure laser « LIDAR » (light detection and ranging), il conduit des campagnes d'observation à fréquence régulière pour mesurer précisément les évolutions des stocks sableux et sédimentaires, des cordons dunaires et des plages, mais aussi des falaises et de l'état des ouvrages de défense. Il observe également l'évolution des zones habitées à proximité du trait de côte et fournit ainsi des indicateurs de risque par le croisement des paramètres recueillis. Il en résulte des cartographies dynamiques qui constituent de précieux outils d'aide à la décision. Pour en faciliter l'accès, et participer à **l'effort de pédagogie vis-à-vis du grand public autour de la culture du risque**, l'observatoire a mis en place un site internet, inauguré début 2018.



CONCLUSION

L'ambition maritime de la Région se décline en une multitude d'actions concrètes qui traversent la totalité de ses champs de compétence et de ses stratégies sectorielles. A l'avenir, de nouvelles opportunités pourront compléter ce vaste panorama. Il en ressort plusieurs lignes de force qui constituent autant de priorités :

- L'envie de partager la culture, la conscience, l'identité maritime qui peut se révéler en chacun de nous ;
- Un foisonnement d'innovations au bénéfice de toutes les facettes de l'économie maritime et en s'appuyant en particulier sur le digital ;
- Le besoin de valoriser et développer les métiers de la mer par l'adaptation de l'offre de formations, la promotion de leur image, l'orientation, ... ;
- Un important besoin de connaissance interdisciplinaire et en 3D du milieu marin et des espaces côtiers, pour que la mer ne soit plus cette grande inconnue et permettre une planification stratégique éclairée afin de « partager sans cadastrer, gérer sans enfermer, préserver sans figer, protéger sans entraver » ;
- Une logique de développement durable dans l'exploitation des ressources, la transition énergétique, la préservation des milieux naturels, la restauration de la qualité des eaux : la croissance bleue n'aura d'avenir que si elle est soutenable.